

Rapport annuel et PLAN DE SERVICES 2022-2023



Le Protecteur au Manitoba
des enfants et des jeunes





Le Protecteur au Manitoba des enfants et des jeunes

Le principe derrière notre nouveau design

Le présent rapport est le premier document produit avec notre nouvelle marque et notre nouveau logo, lesquels ont été créés en collaboration avec Vincent Design Inc.

Le protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba reconnaît que les enfants ne sont pas tous pareils. Chaque enfant, jeune et jeune adulte que nous avons eu le privilège de servir est unique et spécial, ayant son propre éventail d'aptitudes et de besoins. La prestation de nos services de protection des intérêts des enfants, visant à ce que les jeunes bénéficient des mesures de soutien et de protection dont ils ont besoin et auxquelles ils ont droit, peut s'apparenter à la résolution d'un casse-tête difficile. Les collectivités, les membres de la famille, les amis et les fournisseurs de services de notre magnifique province constituent des morceaux essentiels de ce casse-tête particulier à chaque enfant. Avec du temps, du dévouement, de la collaboration et de la patience, les pièces du casse-tête finissent par s'assembler, répondant aux besoins de chacun des enfants.

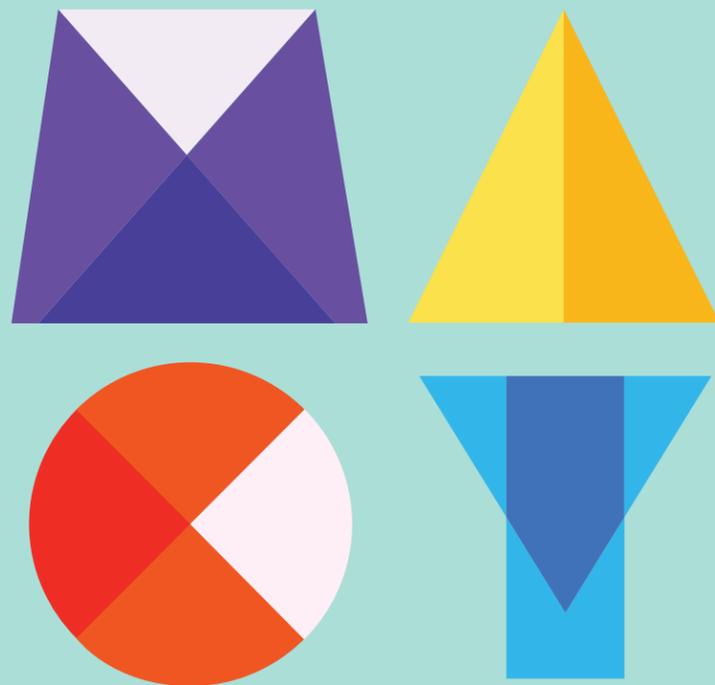
Ce sentiment transparait dans le nouveau logo ainsi que dans les éléments de la marque du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba. Le caractère ludique et la vitalité des couleurs et des éléments visent à communiquer aux jeunes, et à la population du Manitoba, que nous sommes là pour eux. L'éclat et l'énergie renouvelés concordent avec l'identité en évolution du Bureau du protecteur des enfants et des jeunes dans la réalisation de son travail essentiel de protection des droits des enfants, en amplifiant résolument la voix des enfants, des jeunes et des jeunes adultes de notre province.

Les formes élémentaires utilisées dans la nouvelle identité du protecteur des enfants et des jeunes sont intemporelles, intégrant des composantes de profondeur dynamique, de complexité et d'inclusion. Lorsqu'ils sont rassemblés, les éléments de la marque du protecteur des enfants et des jeunes représentent un environnement collectif et partagé, qui procure d'innombrables possibilités pour les années à venir.

“

En tant qu'organisme, nous avons uni nos forces et nous sommes mobilisés pour défendre les droits des enfants. Maintenant plus que jamais, il est crucial que les enfants aient un accès équitable aux services essentiels dont ils ont besoin pour grandir en sécurité, en santé et heureux.”

— SHERRY GOTT, PROTECTRICE DES ENFANTS
ET DES JEUNES DU MANITOBA



Communiquez avec nous

Bureau de Winnipeg

204-988-7440

de 8 h 30 à 16 h 30

Du lundi au vendredi

346, avenue Portage, bureau 100
Winnipeg (Manitoba) R3C 0C3

Bureau de Thompson

204-677-7270

De 9 h à 17 h

Du lundi au vendredi

300 Mystery Lake Road
Thompson (Manitoba) R8N 0M2
(dans le centre commercial
City Centre)

Sans frais

de partout au Manitoba

1-800-263-7146

 info@manitobaadvocate.ca

 ManitobaAdvocate.ca/fr/

 facebook.com/ManitobaAdvocate

 twitter.com/MB_Advocate

 instagram.com/manitobaadvocate

 youtube.com/@ManitobaAdvocate

 linkedin.com/company/mbadvocate

Notre engagement envers la réconciliation

Le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba (également appelé « Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba » ou « PEJM ») exerce ses activités dans l'ensemble de la province du Manitoba, sur les terres ancestrales des peuples anishinabé, cri, oji-cri, dakota, ojibwé et déné. Nous reconnaissons que notre bureau principal est situé sur le territoire visé par le Traité 1 et sur le territoire des Métis de la rivière Rouge. Notre travail s'étend aux régions visées par les traités 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 10. Nous reconnaissons les injustices historiques et existantes qui touchent les peuples autochtones, y compris les pertes de territoire, de culture et d'identité engendrées par la colonisation et le système des pensionnats.

Nous reconnaissons que notre eau provient du territoire de la Première Nation de Shoal Lake 40. Nous exprimons notre gratitude aux gens de Shoal Lake qui travaillent sans relâche pour protéger nos réseaux d'alimentation en eau. Nous respectons l'esprit et l'objectif des traités conclus et demeurons déterminés à travailler en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de vérité, de réconciliation et de collaboration.

À partir d'un engagement inébranlable envers la justice sociale et l'équité, notre bureau travaille dans une optique axée sur les droits de la personne, en intégrant à nos pratiques quotidiennes la *Convention des Nations*

Unies relative aux droits de l'enfant, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) et les appels à la justice de l'Enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Nous espérons être ainsi en mesure d'amplifier la voix de personnes qui ont été historiquement réduites au silence et marginalisées, et de favoriser des améliorations tangibles dans la vie et les expériences des enfants, des adolescents, des jeunes adultes et de leurs familles. À notre avis, en travaillant en partenariat avec les Autochtones dans une approche centrée sur leurs connaissances et leur expertise, nous pouvons apporter des changements significatifs et durables.

Dans notre déclaration de réconciliation, nous nous engageons à honorer et soutenir les mouvements menés par les Autochtones et leurs dirigeants, gardiens et protecteurs du territoire. Cette responsabilité implique le dialogue avec les systèmes de connaissances autochtones et l'amplification des voix des Autochtones au Manitoba. Nous reconnaissons que la réconciliation est un cheminement, et nous nous engageons à suivre cette voie avec humilité, respect et ouverture.



 Une photo du personnel du protecteur des enfants et des jeunes participant à un exercice de la couverture.

Dans le cadre de l'engagement constant du PEJM envers la réconciliation et en reconnaissance du Mois de l'histoire autochtone, l'équipe du PEJM a participé à un exercice des couvertures dans l'après-midi du 8 juin 2022. Dirigée par Janelle Delorme, lauréate du prix *Champion of Indigenous Education 2022*, et par Jason Cegayle, l'expérience, qui s'est révélée profonde, nous a fait avancer dans notre cheminement collectif vers la compréhension de nos histoires entrelacées en tant que peuples autochtone et non autochtone.

Table des matières

| | |
|--|----|
| Notre engagement envers la réconciliation..... | 1 |
| Table des matières..... | 2 |
| Au sujet du Bureau..... | 3 |
| Message de la Protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba..... | 4 |
| Résumé..... | 8 |
| Le PEJM au sein de la collectivité..... | 12 |
| Conseil des aînés..... | 17 |
| Gardienne du savoir..... | 18 |
| Examen législatif de la Loi..... | 19 |
| Bureaux et secteurs de programmes..... | 20 |
| Services de protecteur des droits..... | 22 |
| Enquêtes et examens portant sur les décès d'enfants..... | 28 |
| Examens et enquêtes portant sur les cas de blessures graves..... | 33 |
| Engagement des jeunes..... | 34 |
| Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs..... | 38 |
| Éducation du public..... | 42 |
| Pôle de recherche..... | 47 |
| Assurance de la qualité..... | 50 |
| Plan de services et priorités stratégiques..... | 54 |
| Rapport financier 2022-2023..... | 59 |
| Notre équipe..... | 60 |

Au sujet du Bureau

Le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba (PEJM) est un bureau indépendant et non partisan de l'Assemblée législative du Manitoba. Autorisé et régi par la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes (la Loi), notre rôle est de faire valoir les droits de tous les enfants, adolescents et jeunes adultes du Manitoba, et d'amplifier leurs voix et leurs opinions.

Le PEJM tire son mandat de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes.

Ce mandat inclut notamment ce qui suit :

Services de protecteur des droits – soutenir, informer et conseiller les enfants, les adolescents, les jeunes adultes et leurs familles en ce qui a trait aux services désignés.

Examens et enquêtes portant sur les cas de blessures graves et de décès – procéder à des examens et à des enquêtes concernant les cas d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes gravement blessés ou tués, et produire des rapports à ce sujet.

Recherche – mener des recherches sur les services désignés pour améliorer l'efficacité et la réactivité de ces services.

Contrôle – contrôler la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue d'enquêtes ou dans des rapports spéciaux.

Éducation du public et mobilisation des jeunes – faire connaître et comprendre la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*; aider et informer également les enfants, les adolescents, les jeunes adultes et leurs familles au sujet de l'accès aux services

désignés, et faire valoir l'intérêt supérieur des jeunes au Manitoba.

Conseils aux ministres – conseiller les ministres responsables des services désignés au Manitoba. Les services désignés sont les systèmes au service des enfants et des jeunes que le Protecteur des enfants et des jeunes est chargé de contrôler. Il s'agit notamment des systèmes provinciaux de protection de l'enfance, d'adoption, d'aide aux personnes handicapées, d'éducation, de santé mentale, de lutte contre les dépendances, d'aide aux victimes et de justice pour les jeunes.

MISSION, VISION ET VALEURS



Mission

Nous donnons plus de voix aux enfants, aux adolescents et aux jeunes adultes, et nous protégerions leurs droits.



Vision

Une société saine et sûre qui écoute, inclut, valorise et protège tous les enfants, tous les adolescents et tous les jeunes adultes.



Valeurs

Accent sur l'enfant, équité, respect, responsabilisation et indépendance.

Message de la Protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba

© La protectrice du Manitoba, Sherry Gott.

Je suis honorée de vous écrire aujourd'hui en tant que protectrice des droits des enfants et des jeunes du Manitoba et d'avoir la distinction d'être la première femme crie à occuper ce poste. Tout en reconnaissant le travail difficile qui nous attend, je considère comme un grand honneur d'assumer ce poste et de défendre les droits de la personne des enfants, des adolescents et des jeunes adultes au Manitoba. Je suis profondément reconnaissante envers les Aînés qui m'ont prodigué leurs conseils et leur soutien tout au long de mon cheminement vers ce poste.

J'aimerais remercier toutes les membres du Bureau du protecteur des enfants pour leur dévouement inébranlable au cours du dernier exercice financier et au-delà. En tant d'organisation, nous nous sommes mobilisés pour défendre les droits des enfants. Aujourd'hui et plus que jamais, il est crucial que les enfants aient un accès équitable aux services essentiels dont ils ont besoin pour grandir en sécurité, en bonne santé et heureux.

Lors de mon séjour ici, j'ai eu l'occasion unique de réfléchir au fonctionnement de notre bureau, et à la façon dont nous travaillons au sein de notre communauté. Dans l'esprit de la réconciliation, nous concentrons nos efforts en vue de tisser sur l'établissement de relations et la collaboration avec les communautés et les Premières Nations du Manitoba. J'ai eu l'honneur de rencontrer les autorités de santé de la Nation crie de Sapotawayak (SCNHA), la Nation crie de Nisichawayasihk et beaucoup d'autres autorités. J'ai également participé activement à des événements communautaires tels que le rassemblement des femmes de l'Assemblée des chefs du Manitoba et le Prairie Child Welfare Consortium. Il me tarde de tisser des liens significatifs avec les communautés, les organisations et les protecteur des droits des enfants pour offrir de meilleurs services aux enfants, aux jeunes et à leurs familles au Manitoba. C'est grâce à ces relations que nous pouvons créer un changement positif pour l'avenir du Manitoba.

Nous nous engageons à ce que les Aînés et les gardiens du savoir guident nos processus au Bureau du protecteur des enfants, et nous comptons également sur les membres de la communauté pour leur expertise lors de la formulation de recommandations. Leurs enseignements et leurs contributions nous aideront à grandir notre travail soit éclairé, significatif, respectueux et aligné sur les besoins et les aspirations des communautés que nous servons.

Une modification importante que nous avons amorcée dans ce rapport concerne notre approche lorsque nous travaillons directement avec les systèmes publics provinciaux et les organismes communautaires. En plus d'adopter des méthodes autochtones, nous abordons maintenant notre travail d'un point de vue fondé sur les forces et tenant compte des traumatismes. Nous pensons que cette approche nous permettra de travailler plus étroitement avec les communautés et de mieux comprendre leurs besoins afin de mieux défendre les jeunes.

Tout en appréciant la mosaïque vibrante et diversifiée du Manitoba, nous demeurons déterminés à favoriser l'unité. Nous aspirons à continuer de nous rassembler d'une manière qui honore et respecte les racines qui nous ont soutenus et guidés pendant des générations.

Tourné vers l'avenir

Alors que nous tournons la page sur un autre exercice financier, nous regardons vers l'avenir et envisageons tout ce que nous espérons accomplir dans les années à venir. L'année qui s'annonce sera très importante pour le Bureau, alors que nous nous préparons à la révision législative de la *Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes* (LPEJ) et la proclamation de dispositions supplémentaires sur les rapports en vertu du *Règlement sur la communication de renseignements concernant les cas de blessures graves*. Ces deux textes législatifs sont cruciaux pour améliorer la qualité des services publics offerts aux enfants, aux jeunes et aux jeunes adultes au Manitoba.



La protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba continuera de fournir un soutien essentiel aux communautés pour leur permettre d'élaborer leur propre législation en vertu des cadres de la Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis (Loi C-24), et de la Loi concernant les services à l'enfant et à la famille (*Champ de compétence autochtone et modifications connexes*) (Projet de loi 32). La Loi C-24 et le Projet de loi 32 sont des mesures législatives importantes qui visent à doter les communautés autochtones des moyens nécessaires pour mettre au point leurs propres systèmes de protection de l'enfance. Ces nouveaux textes de loi agissent comme références importantes lors de discussions sur le soutien fourni aux communautés dans leur quête d'autogouvernance et d'autonomie juridique. En tirant parti de ces textes de loi, les gouvernements et les organisations autochtones peuvent faciliter le processus de législation communautaire, en veillant à ce que les communautés locales disposent des outils nécessaires pour façonner leur propre avenir afin de mieux appuyer les jeunes.

Nous allons continuer d'accorder la priorité aux besoins et aux droits des jeunes alors que nous nous efforçons de faire avancer le Manitoba pour qu'il devienne un endroit où la politique publique et les services provinciaux priorisent la sécurité et la croissance de tous les jeunes. Je souhaite exprimer à chacun de vous ma sincère gratitude pour votre soutien et votre partenariat continus.

Sherry Gott, BSW, MSW, RSW
TRAVAILLEUSE SOCIALE AUTORISÉE
PROTECTRICE DES ENFANTS ET DES
JEUNES DU MANITOBA

Message from the Manitoba Advocate

I am honoured to be writing to you today as the Manitoba Advocate, and to hold the distinction of being the first Cree woman to serve in this role. While acknowledging the challenging work ahead, I consider it a great honour to undertake this position and to be an advocate for the human rights of children, youth, and young adults in Manitoba. I am deeply appreciative of the Elders who have provided me with their guidance and have supported me in my journey to this position.

I would like to commend everyone at the Manitoba Advocate office for their unwavering dedication last fiscal and beyond. As an organization, we came together and mobilized to advocate for children's rights. Now more than ever, it is crucial that children have equitable access to the essential services they need to grow up safe, healthy, and happy.

During my time here, I have had the unique opportunity to reflect on how our office operates, and the way we work within our community. In the spirit of reconciliation, we are shifting our emphasis to relationship building and collaboration with communities and First Nations across Manitoba. I have had the honour of meeting with Sapotawayak Cree Nation Health Authority (SCNHA), Nisichawayasihk Cree Nation, and many more. I have also been actively attending community events such as the Assembly of Manitoba Chiefs' Women's Gathering and the Prairie Child Welfare Consortium. I look forward to making meaningful connections with communities, organizations, and advocates to better serve children, youth, and their families in Manitoba. It is through these relationships that we can create positive change for the future of Manitoba.

We are committed to Elders and Knowledge Keepers guiding our processes at the Manitoba Advocate office, and we are also looking to community members for their expertise when issuing recommendations. Their teachings and contributions help us ensure that our work is informed, meaningful, respectful, and aligned with the needs and aspirations of the communities we serve.

One significant change we have begun is to our approach when working directly with provincial public systems and community organizations. In addition to adopting Indigenous methodologies, we are now approaching our work from a strengths-based standpoint that is trauma-informed. We believe that this approach will enable us to work more closely with communities and to gain deeper insight into their needs so that we can better advocate for young people.

With appreciation for the diverse and vibrant tapestry of Manitoba, we remain steadfast in our commitment to fostering unity. We aspire to continue gathering together in a way that honours and respects the roots that have nurtured us for generations.

Looking Forward

As we leave another fiscal year behind us, we look to the future and to everything we hope to accomplish in the years to come. The upcoming year will be a very important one for the office as we gear up for the legislative review of *The Advocate for Children and Youth Act* (ACYA) and the proclamation of additional reporting provisions under the *Serious Injury Reporting Regulation*. These two pieces of legislation are crucial

for enhancing the quality of public services offered to children, youth, and young adults in Manitoba.

The Manitoba Advocate will continue to provide essential support to communities in developing their own legislation under the frameworks of *An Act respecting First Nations, Inuit and Métis children, youth and families* (Act C-24), and *An Act respecting Child and Family Services (Indigenous Jurisdiction and Related Amendments)* (Bill 32). Act C-24 and Bill 32 are significant legislative measures aimed at empowering Indigenous communities to develop their own child welfare systems. These new pieces of legislation serve as important references when discussing the support provided to communities in their pursuit of self-governance and legal autonomy. By leveraging these pieces of legislation, Indigenous governments and organizations are facilitating the process of community legislation, ensuring that local communities have the necessary tools to shape their own futures to better support young people.

We will continue to prioritize the needs and rights of young people as we strive to move Manitoba forward to a place where public policy and provincial services prioritize the safety and growth of all young people. I extend my sincerest gratitude to all of you for your continued support and partnership.

Sherry Gott, BSW, MSW, RSW
MANITOBA ADVOCATE FOR CHILDREN
AND YOUTH

English

Ácimowin ókik oci Manitoba Natotésétamákéw

Mitoni nikisténimon óma kita masinahámátakok anóhc ká kíkikák óma ká nócitáyán Manitoba Onatotéstamákéw, éko nína máwacyi nistom Ininiwiskwéw ékosi kita itakisoyán éko kita itatoskéyán. Ésko nisitotamán óma náspic éwí mamitonénitamihiokoyán áskaw kita ánimak atoskéwin óté níkánik, éko náspic niskiténitamihiokoyán óma ékósi kita itakisoyán éko kita tápitawi Natotéstamawakik kawisk kita isi paminicik awásisak, oskátisak éko aniki anóhc ká kiskwá opikicik óta Manitoba. É kisténimo nanáskomakik anikik Káyitáyásak ká kípé ká kawéskomicik anihí wístawáw oci okayitáyásis kiskénitamona éko inikok ká kípé sítoskamawicik óma isko kita takosinán óta anóhc ká itapiyán.

Éko niwí ká kiscimáwak anikik kakinaw anté Manitoba Advocate atoskéwikamikok óma ká kípé isi sá sítwénimocik ékosi ká kípé isi nócičekicik óma anóhc ká kípé askíwaki éko mína awasimé ékosi isi aspan ká kípé máci mácitániwak óma onatotéstamákéwin. Óma ká isi mamawatoskátamák kakinaw kékwána, níki mámwánán éko ta nócitániwaki anihí ta natotéstamáwáyákok anikik awásisak omíno aotamátowina oci. Éko tápwé anóhc, náspic natawénitákon ókik awásisak kita ayácit míno pamihikowina kita oci aspénimocik óma táti péyatakénimocik, táti míno ayácik, éko ta tápitawi cíkénitakik éskwá ati opikicik.

Ká iskwá ayáyan óma óta inikok, níki wápatén tániisi ési nitámamátawí mámwatoskátakik kékwána ókik óta ékosi ká isi nócičekicik, éko tániisi ká isi wíatoskémáyákok kakinaw awiyak óhi ité nócitawina ká tasikamák itáwina. Anima ká kistápacikátékéw míno kákéhihitowin, niwí pakáni isi nócitánán óhi kékwána ité táti míno wíatoskémáyákok inikok kita minwákótoyák óménéiw oci éko ta kakitotáyákok kakinaw kékwána anima oci Natotéstamákéwin óté kakinaw anihí itáwina éko aniki Iskonikana óta Manitoba. Níki kisténimihipanikon ispiik éko natawí wítapimakik anikik Sapotaweyak Cree Nation Health Authority (SCNHA), Nisichawayasihk Cree Nation, éko mína miscét kotakak awiniwak. Éko mína níki tápitawí itotán kita nátwawí wícihiwéyán ita ká mámwawí nócitáccik kékwána anikik nanátok itáwiniw káwá wíkiicik tápiskóc anima Assembly of Manitoba Chief's Women's Gathering éko anima Prairie Child Welfare Consortium ká itakik. Nitikápwawin kita natawí míno wítatóske itákómakik anikik kakinaw éko kita minwákótoyák anikik itáwina, omámawatoskátamwak kékwána éko anikik ká natotéstamáwacik nawac kawisk kita paminicik otasotamáwiniwáw oci anikik awásisak, oskátisak éko owícisániwáwa

óta Manitoba. Ékwáni óhi ká nócitániwaki tániisi kéká isi minwákótónániwak kita míno mámwatoskáticikátékéw ta minopanihiokoyak kékwána óté níkánik isi óta Manitoba.

Ni naskomonan óma ókik Kayitáyásak éko Kayasi Pimachihona ká kiskénitákik kita kiskinahotahikoyakok tániisi kita isi paminamak anihí kékwána ká nócitayan anté Manitoba Advocate atoskéwikamikok, éko mína ninatawí kakwécimananik anikik óhi itáwiniw ká wa wíccicik kita wícihiokoyan tántowa éko tániisi kita nato asotámániwaki anihí kawisk itótamowin pikiskwéstamowina. Okiskikinanawámákéwiniwáwa éko ká kípé isi kiskénita pakitinisocik níki wícihiokoyan kita kécináhónániwak óma nitatoskéwinán énisitotákok, kékwán óma oci, ékisténitákosiwák, éko nitisi wíkwósténán ta wá wíciyáyákok anima ká isi natawénitakik éko ká isi pakosínimocik anté ká ayácik anihí itáwina ká pamináyákok ékwéniw oci.

Péyak kici kékwán ká kípé máci méskwacyi itótamák isa óma ispiik ká wíatoskémáyákok anikik píci tipáskánik nanátok míno wícihona ká paminakik éko anikik óhi itáwiniw ká mámwatoskátakik kakinaw ékwéniw óma oci. Inikok óma é ati máci ápacitáyák anima kayási ininiwí natahiwé kiskénitamona, ékwáni óma nitisi kinawápaténán éko nináténán anima atoskéwin kita kiskénitamák ká isi naskawátisístamák-isicikéwin éko ta nókotáyák kékwána óma ká maci-sítoskamákániwak ita. Nitápwéwénán óma ékosi isi mámwawí nócitáyáko atoskéwin nawac níki wéci kaskitánán kita wíatoskémáyákok ókik óté itáwiniw ká ayácik éko awasimé kita ati nisitotamák kékwána óhi ká kinamácciskákocik éko ká natawénitakik tániisi ta isi paminikátékéw wina inikok ká natotéstamákaniwak awa oskátis oci.

Óté Níkánik

Éki ati kísatoskátamák mína ásay kékwána anóhc ká kípé askíwák ká kípé tipahikátékéw, óté níkánik ásay nitisi nanákatawéniténán éko anihí kakinaw ká iténitamák kita ati kaskitáyák ta itotamákéyák. Óma káwí ati pé askíwák náspic nikakisténimihikonán óma óta ká oci atoskéyák é ati wawénístamák anima kici wanasowéwikamik káwí ayamitáccik anima masinahikan Advocate for Children and Youth Act (ACYA) éko ká ayamitáccik wítamákéwin éki pakitinin awasimé sóniyáw ékosi kita itápatísit anta oci Serious Injury Reporting Regulation. Óhi ká kípé ositániwaki níso kici wanasowéwina ká natawénitákonwa óma ta níkáni minwastániwaki ési

paminikátékéw anihí nanátok isi nátamákéwina otasotamákwiniwáwa oci anikik awásisak, oskátisak éko anikik ásay ká kípé opikicik oskátisak óta Manitoba.

Anikik Manitoba Advocate kita tápitawí wícihiwéwak piko ita ité isi ókik oci óté itáwiniw ká nócitáccik ta ositamásocik itasowéwina ká pimitisayakwáki anihí ásay ká kípé masinahikátékéw óma masinahikank Kici Okimáwiniw Wanasowéwin ká Kisténimat Ininiwa, Kíwétinowiniwaki éko Ápatawikosisának awásisa, oskátisa éko owícisániwáwanak (Act C-24), éko anima Kici Okimáwiniw Wanasowéwin ká Kisténitak Child and Family Services (Indigenous Jurisdiction and Related Amendments) (Bill 32). Aniki Kici Okimáwiniw Wanasowéwina C-24 éko Kici Wanasowéwin Masinahikan 32 kici mékwatasowéwina anihí é wíccitámakak ékota oci anikik óté Ininiwí itáwiniw ká ayácik kita ositamásocik tániisi óma kita isi paminikátékéw anima awásis mína paminikéwina éko omíno asotamátowina. Ékwaniw óhi níso oski wanasowéwina kita minwápatanwa ta ayamitániwák ispiik ká ayamitotakwaki tániisi ési wíccikémakakí anté óhi itáwiniw ispiik é natotamákik ta ositamásocik ká isi tipasowátisocik éko wíwáwáw kita kíswénitakik kékwána oci ká pakamiskákocik ékoté. Ká pápéyakwan isi kistakitéki óhi oski wanasowéwina, Ininiwí wanasowéwina éko omámawí paminikéwak kitakí níkáni paminámwak ká isi wani paminakik óhi itáwina wanasowéwina, kita kécináhónániwák óhi itáwina é itapicik kita wanastamásocik ká isi pimáccihocik óté isi níkánik éko kita ati sítoskamawáccik aniki oskátisa óma wístawáw ékosi kita ati isi pimáccihocik.

Nika tápitawí níkánanstánán anihí ká isi natawénitakik éko anihí otasotamákwiniwáwa ókik oskátisak ésko níkáni pimitisayamák óta Manitoba ité ká ositániwaki wanasowéwina éko nanátok paminikéwina kita níkánanstáccik wístawáw óhi kita míno papéyatakénimocik éko kita ati míno ópikicik ókik oskátisak. Níkiciy nanáskomitináwáw óma ká kípé sítoskamawíwékéw óta nitatoskéwinak éko óma ká kípé míno wíccéwákanitoyak.



Sherry Gott, BSW, MSW, RSW
MANITOBA ONATOTÉSÉTAMÁKÉWAK ANIKIK
OCI AWÁSISAK ÉKO OSKÁTISAK

Manitoba Okanociketamaake Otikitowin

Ninkiciinentaan ehpi masinahamawinaan nonkom kaa kiishikak Manitoba kaa kanociketa maakeyaan, miina ci minciminaan inankisowin nishtam ininiikwewe ci totank ohowe anokiwiin. Ekikentaman ci aanimak anokiwiin niikaan, maa wac ninkiciinentaan ci totamaan ohowe anokii win miina ci kanocike tamawakwaa opimaatsiwi mashkawisiwiniwaa apinonciishishak, oshkaati sak, miina kaani kiishikiwaac oshkaatisak piinci Manitoba. Maawac ninkiciinenimaak kici ahaak kaakii pi maamiinomishiwaac miina kaakii pi wii cihishiwaac ohowe anokiwiinink.

Ni minowaapamaak kakina awiyak Manitoba Oka nociketamaake anokiwiikamikonk kaashi míno pimowicikewaac otaanaank shooniyaawakink mii na awasite. Kaashi pimowicikeyak, kikii maawan toshkaamin ekii wakawiyahk kanociketamaake winink apinonciishishak onci. Nonkom itash awa shime, kiciinentaakwanini apinonciishish kewiin ci tepinank wiiicikowisiwiniin kaa antawentank kwayak ci pimikic, ci míno ayaac, miina ci minwen tank.

Ohomaa minikok kaakii ayaayaan, ninkii ishise ekii naanaakatawentamaan enanokiimakahk nin tanokiwiikamikonaa, miina kaa inanokiyaak api winink. Wiitaatsiimitowin Maamiinwacikewinink onci, nintaantahkeshkaamin anokiwiin ekwa wii ciwítowin ewii anokaatamaank miina wiitanokii mitowin apiwiniw miina Anishiniinikaank minsíwe Manitoba. Ninkii kiciinentamwaan Ekii nakishka wak Sapotaweyak Cree Nation Akosianokiinaaka nak (SCNHA), Nisichawayasihk Cree Nation, miina mishiin awiyak. Kaye otishicikewiniwaank apiwiniw ink ninkii ishaawaan taapishkoc Manitoba Okimaakanak Otikwewi maawacihitowiniwaa mii na Kici Pashkwaa Apinonciishish Ashanke Owiita nokiimitiik. Nimpakosaapataan ci míno wiitano kiimakwaa apiwiniw, onacikewinak, miina okano ciketamaakek awashime ci míno wiiicihintwaa api nonciishishak, oshkaatisak miina otipencikewini waan piinci Manitoba. Mii omaa wiiiciwitowinink kekii onciimakak pahkaanisewin weti niikaan piinci Manitoba.

Malheureusement, compte tenu de nos capacités en traduction, nous n'avons pas pu faire traduire le rapport annuel de cette année en ojibwé.



Oji-Cree

Ni pakitinisowin Kici Ahaak miina Kikentamaa win Okanawencikek ci tahkwahamowaac nintishi cikewiniinaan ihimaa Manitoba Okanociketa maakewinikaank, miina kaye nintinaapimín api winink okikentamaawiniwaa apii kaa pakitinikaa tekín kanocikewinán. Okikinwahamaakewiniwaa miina owiicihiwewiniwaa ni wiiicihikomin kecinaac nintanokiwiininaan

Peshik kaa kici aancicikaatek anokiwiin kaa maaci toyaank kaa ishikaapawitamaank maayaam kaa wiitanokiimankic akiiwikimaa opimowicikewinán miina apiwiniw opimiwicikewiniwaa. Kaye kaani apacicikaatenik anishiniin okikentamaawinán, ka ye nintontahkeshkaamin nintanokiwiininaan ma shkawisiwiniwink neke cinisitocikaatek kiciinaapin acikewin. Mii eshi tepwetamaank ohowe ci wiiici hikoyaank nawac ci pesho wiitanokiimankic api winak miina ci payate aapantamaank ontesewi niwaa awashime kwayak ci kanociketamaawankic oshkaatisak.

Eminwentamaank kaashi mishiinwayekisiwaa miina kaashi ciikaatisiwaac awiyak piinci Manito ba, mii eshi mashkawikaapawiihtamaank ni paki tinitisowininaan ci wiiicitoyaank wiiicikaapawitaa towin. Awashime niwii anokaataamin kiyaapi ci maawantoshkaayaank keyishi kiciinencikaatek mii na kitencikaatek ihiwiniwán kaakii pi pimaacchi koyahk mishiinwaa aaniko aatisiwinink.

Niikaanaapiwinink

Kaani nakatamak kotak shooniyaawaki otaanank, niikaan kitinaapimín miina kakina kekon kaa pa kohsentamak ci ani kiishitoyak ani papimi akiwa kin. Miinawaac keni akiwak maawac ta kiciinen taakwan kitanokiwiikamikonaa ci ani waweshii yak kaawii naanaakatawencikaatek onaahkonike winink Okanociketamaake Apinonciishishan miina Oshkaatisan Onaakonikewin (ACYA) miina kaakii wiiicikaatek ci nankinikaatekin aacimowin nan ihimaa Kaa Kiciinaapinaninc Aacimowin Inaci kewin. Ohoweniwan niishin onaakonikewinán kiciinentaakwanon ci

onci míno wiiicihikowaa apinonciishishak, oshkaatisak, miina kaani kiishiki waac oshkaatisak piinci Manitoba.

Manitoba Okanociketamaake oka pimi wiiicimaan apiwiniw ci onatonic otonaakonikewiniin kaa ishi onacikec Onaakonikewin ekitenimaac Anish ininiwán, Kici Kiiwetinonk Anishiniwán miina Wiisaakotewiniwán apinonciishishan, oshkaa tisan miina tipencikewinán (Act C-24) miina Onaa konikewin ekitenimaac Apinonciishishan miina Ti pencikewinán Wiiicihiwewinán (Anishiniwán Kaa shi Kanawaapamaac miina Ihimaa Kaashi Nanki níkec) (Bill 32) Onaakonikewin C-24 miina 32 kici mashkawiimakonan eyinatamawinc Anishiniin ke wiiin ci onatoc otapinonciishishikimaawii pimiwicikewinán. Ohoweniwán oshki onaakonikewinán kici inaapatanon tashincikaatek kaashi wiiicihin twaa apiwiniw kaawii pimiwiciketamawitiwaa miina onaakonikewicikewinán. Aapacitoyan onaa konikewinán ci wiiicihikoyan, Anishiniwii Okimaa winak miina onacikewinán okakii onci wencisat waanaawaa otapiwiniw onaakonikewicikewiniwaa, kecinaac apiwiniw ci ayaawac aapacitaakanan ci ani oshinaakotowaac niikaan awashime ci ani wii cihawaac otoshkaatisiimiwaan.

Mii keshi pimi niikaanatoyaank ontesewiniwaa miina omashkawisiwiniwaa oshkaatisak kaashi kici anokiyaank Manitoba niikaan onaakonikewi nink miina ahkii okimaa owiicihiwewin ci niikaana toc peyatakisewin miina ci pimikiwaa kakina osh kaatisak. Kitishinamawinaawaa maawac kaa tep wewiniwák nimiikwecentamowin kiinawaa kakina kaa monshak wiiicikaapawitawishiyek mii na ki wiitanokiimiwewiniwaa.



Sherry Gott, BSW, MSW, RSW
MANITOBA OKANOCIKETAMAAKE
APINONCIISHISH MII NA OSHKAATIS

Résumé

Français

Le rapport annuel met en évidence les résultats obtenus par notre bureau entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023. Il présente un aperçu de nos activités et de nos initiatives, notamment compris de :



Les événements auxquels nous avons participé tout au long de l'année, notamment le mois de la lecture et diverses activités d'engagement du public;



Des mises à jour sur les programmes des services de protection des enfants et des jeunes, de participation des jeunes, d'éducation auprès de la population, d'enquêtes et d'examens sur les décès des enfants, assurance de la qualité et de recherche;



Un aperçu du rapport spécial Toutes les deux heures diffusé pendant l'exercice financier de 2022-2023;



Des recommandations officielles publiées pour améliorer les systèmes provinciaux de protection des enfants.

Ce rapport comprend également un rapport financier annuel, dresse la liste des membres de notre équipe et communique les résultats de nos travaux au cours de l'année dernière.

2,555

demandes de services de protection des enfants et des jeunes

7

recommandations officielles émises aux organismes publics, reposant sur des recherches systémiques sur les questions de droits des enfants

1,012

enfants, jeunes et jeunes adultes appuyés par l'entremise des activités continues de protection

19

réponses aux nouveaux aiguillages de protecteur systémique des droits des enfants et des jeunes

265

avis de décès officiels d'enfants au Manitoba reçus

153

activités de sensibilisation dans l'ensemble des ministères

73

examens réalisés sur des décès d'enfants

1,652

enfants et jeunes qui ont participé à un plan de leçons sur leurs droits pour la Journée nationale de l'enfance

1

fiche de rendement sur la conformité du gouvernement avec des recommandations officielles

34,785

1

rapport spécial fondé sur les enfants et les jeunes qui ont été exposés à la violence conjugale au Manitoba

trousses Thrival offertes aux étudiants en partenariat avec l'Association canadienne pour la santé mentale – Manitoba et Winnipeg

Executive Summary

English

This annual report highlights the results achieved by our office between April 1, 2022 and March 31, 2023. It provides an overview of our activities and initiatives, including:



Events we participated in throughout the year, including I Love to Read Month and various public engagement activities;



Program updates from Advocacy Services, Youth Engagement, Public Education, Investigations and Child Death Reviews, Quality Assurance, and Research;



An overview of the *Every Two Hours* special report released during the 2022-23 fiscal; and



Formal recommendations issued to improve provincial child-serving systems.

This report also contains an annual financial report, lists our team members, and shares results from our work over the past year.

2,555

requests for advocacy services

7

formal recommendations issued to public bodies, based on systemic research on children's rights issues

1,012

children, youth, and young adults supported through ongoing advocacy

19

responses to new systemic advocacy referrals

265

formal Manitoba child death notifications received

153

outreach activities across all departments

73

child death reviews completed

1,652

children and youth who participated in a rights-based lesson plan for National Child Day

1

report card on government compliance with recommendations

34,785

Thrival Kits™ delivered to students in partnership with the Canadian Mental Health Association – Manitoba and Winnipeg

1

special report based on children and youth who were exposed to intimate partner violence in Manitoba

ONÍKÁNAKISO Mamawá cimowina

Cree

Óma tanto askíy ácinówasinahikan wítam tániwéya anihí kékwaána kákí kaskítáyák ta itótamák óma kákípe akimicik písím April 1, 2022 isko March 31, 2023. Ékota masinahikátéwa kakinaw kékwaána tánté kákípe nócitáyák éko kákí mácitáyák, éko ékota óhi:



Ité kákí natawi wícihiwéyák kápé anóhc kákí askiyak, I Love to Read Month éko nanátok ité ki natawi wícihiwánán;



Ta tápitawi oskácimonaniwan táni óhi Advocacy Services, Youth Engagement, Public Education, Investigations wéká Child Death Reviews éko Research;



Ká kítwámi kinawápacikáték anima ká cikásté nókopanik ácimowin Every Two Hours kákí nistom nókotániwak 2022/23 kákí askíwak; éko



Kici okimáwiwin pískwéstamátowina kákí wanasowátakik kita níkáni kawisk paminakik anihí awásis-owícihikowisiwina paminikéwina.

Óma ácinówasinahikan mina takwasanihikátéwa tánikok sóniyáw, anima kákípe wítatoskémikoyák, éko kímámawácimonániwan kakinaw óhi kékwaána kákípe nócitáyák anóhc kákípe póni askíwak.

2,555

natotéstamákona

1,012

awásisak, oskátisak éko anóhc kákí kisi opikicik oskátisak kákípe natotéstamawáyákok

265

Manitoba awásisak nántaw éki isi pisci nipocik ácinókéwina ékípe isitisayamákawiyák

73

awásisak nántaw kákí isi nipocik éki kítwámi kinawápacikátéki

1

Péyak ácinówasinahikan kici okimáwiwin itasowéwin pimitisahikéwin

1

Péyak ácimowin éki wá wanitótacik ókik awásisak éko oskátisak awiyaka oci kákí kiskénimácik óta Manitoba

7

Tépakop pískwéstamátowina kákí ocímakaki ta wápatinícik okimáwi níkánistamwak, éki ápacitácik anihí kákí natonikéhi miskakik kiskénitamona anihí oci ókik awásisak otasotamáwiniwáw tasitamowina

19

naskwásikókémona anihí oci oski pískwéstamákéwina isitisahikéwina

153

nanátok éki natawi nátáyákok kita nántaw isi wícihiwéyák

1,652

awásisak éko oskátisak kákí natawi mámawi wícihiwécik óma kawisk-kikiciwámákéwina asotamátowino oci óma National Child Day kákí ayámák

34,785

Thrival Kits éki natawi má minicik awásisak anté oci Canadian Mental Health Association-Manitoba éko Winnipeg

Kaa Takwaak Aacimowin

Oji-Cree

Ohowe taso aki tipaacimowin otocni paapankii tipaatotaan kaakii tootank nintanokiiwikamiko naan onci April 1, minikok March 31, 2023. Onci taatipaatotewan ishíckewinan miina maacicikewi nan, kaye:



Ihiweniwan kaakii totamaank kaa pimi akiiwak, kaye Ni saakiton Ehayamicike yaan Kiisis miina paapakaan ishíckewi nan;



Kanociketamaakewin ishíckewinan onci waawiincikewinan, Oshkaatisak Nakish kaakewin, Kakina Awiya Okikinwahamaa kowin, Mamaaniwi Nanaantonikewin mii na Apinonciishish Nipowin Naakacicike winan, miina Kekon kaa macisek Nanaan tawencikewin;



Kaa takwaak aacimowin Taso Niishowaa kaase kici tipaacimowin kaakii pakitinin kaatek mekwaac 2022-23 shoonyaawaki; miina



Okimaawinink kaa pakitinikaatekin kano cikewinan kewinci minosenik akiiwikimaa otapinonciishishi piimiwicikewinan.

Ohowe tipaacimowin kaye kikisin taso aki shooni yaa tipaacimowin, akine piihikaasowak anokiinaa kanak, miina nintanokiiwi kashkihowininaan kaa pimi akiiwak.

2,555

kanociketamaakewin kakwe twewinan

1,012

apinonciishishak, oshkaatisak, miina kaani kiishikiwaac oshkaatisak kiyaapi kaa pimi kanociketamawin twaa

265

okimaawinink Manitoba apinonciishish onipowipepan kaa takosenik

73

apinonciishish onipowinaanaakata wenimikowin kaa kiishicikaatenik

1

tipaacimikowi pepan okimaawin oti nacikewin ekii piminishahikaatenik

1

tipaacimowin apinonciishish mii na oshkaatis ekii inapishink oniikihi kon emiikaatinic piinci Manitoba

7

kanocikewinan kii miinaa oki maan kaakii onasikoc, ekii sakaki naa naakatawencikaatek apinonciishish omashkawisiwi macisewinan

19

aashitencikewinan kaakii ishinisha hikaatek kanociketamaakewin kaa macisek

153

naasikaakewinan ishi paapakanaa yek kakina anokiwinink

1,652

apinonciishishak miina oshkaati sak kaakii wiicitowaac mashkawisiwi kikinwahamaakewin mekwaac kaa Kici Apinonciishish Kiishikaanik

34,785

Omaanitonencikanink kewinci mino ayaac otishkonii aapacitaakan kiimiinawak otishkonii ewitanokii maawac Omaanitonencikani anokii naakanak - Manitoba miina Winnipeg

Le PEJM au sein de la collectivité

- 1. Le Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs du protecteur des enfants et des jeunes pendant une activité de sensibilisation du public.
- 2. Des membres du personnel du protecteur des enfants et des jeunes et du Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs au First Nations Caring Society Gala.
- 3. Le kiosque de l'équipe de mobilisation des jeunes lors d'une activité publique.
- 4. Kelsey VanOsch, enquêtrice, Sherry Gott, protectrice des enfants et des jeunes, Kelly Gossfeld, protectrice autochtone adjointe des enfants et des jeunes, Karlee Sapoznik Evans, protectrice adjointe des enfants et des jeunes, lors de la Journée manitobaine de sensibilisation à la traite de personnes au Musée canadien des droits de la personne. Photo de Nardella Photography Inc.



1



2



3



4

- 5. Des membres du personnel du protecteur des enfants et des jeunes visitant le bureau de Thompson, préalablement à la tenue d'un cercle de la parole avec des jeunes.
- 6. Deux membres du Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba assistant au No Child Alone Dinner.
- 7. La protectrice adjointe des enfants et des jeunes, Karlee Sapoznik Evans, en compagnie de Janelle Delorme, lors d'une activité communautaire.
- 8. La protectrice adjointe des enfants et des jeunes, Karlee Sapoznik Evans, avec un groupe d'étudiants de l'Université de Saint-Boniface.



5



6



7



8

Le PEJM au sein de la collectivité

9



10

13



9. Sherry Gott, protectrice des enfants et des jeunes, et Kelly Gossfeld, protectrice autochtone adjointe des enfants et des jeunes, à York Landing.

10. Sherry Gott, protectrice des enfants et des jeunes, en compagnie de Gertrude Ballantyne, aînée, et de Louise Lavalée, aînée, du Conseil des aînés.

11. Sherry Gott, protectrice des enfants et des jeunes, et Karlee Sapoznik Evans, protectrice adjointe des enfants et des jeunes, en compagnie de membres de la collectivité de la Nation crie de Sapotaweyak.

12. Des membres du personnel, en compagnie de la chef Angela Levasseur à Nelson House, Nation crie Nisichawayasihk.

13. Des membres du personnel et du Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs lors d'une activité de sensibilisation du public.

14. Sherry Gott, protectrice des enfants et des jeunes, et Kelsey VanOsch, enquêtrice, lors de la Journée internationale des femmes.

15. Des membres du personnel du protecteur des enfants et des jeunes à l'Indigenous Youth Gala.

16. Des membres du personnel du protecteur des enfants et des jeunes célébrant la Journée de la jupe à ruban.

17. Kim Wuirch et Margherita Gagliardi, agentes de protection des droits, animant un kiosque lors d'une activité publique.

14



15



11



12



16



17



“

Nous nous engageons à ce que les Aînés et les gardiens du savoir orientent nos processus au Bureau du protecteur des enfants et des jeunes, et nous comptons également sur l'expertise des membres de la collectivité pour la préparation des recommandations.”

— SHERRY GOTT, PROTECTRICE DES ENFANTS ET DES JEUNES DU MANITOBA

Conseil des aînés

Au cœur des activités du Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba se trouve le Conseil des aînés, un groupe d'aînés qui offre des consultations et des contributions inestimables au Bureau. Par ses conseils sur les activités et les protocoles culturels, le Conseil des aînés aide le Bureau à mener son travail avec sensibilité et respect pour toutes les Nations.

Ses contributions englobent diverses pratiques telles que la purification par la fumée, les cérémonies du calumet, les cérémonies de l'eau, les offrandes de tissus, les festins et les prières pour les enfants, les jeunes et leurs familles. Guidés par les sept enseignements sacrés – amour, respect, vérité, courage, sagesse, honnêteté et humilité – les aînés sont tenus en haute estime au sein de leur communauté et partagent les connaissances nécessaires pour garantir que les services fournis par le Bureau le sont d'une manière respectueuse, culturellement adaptée et représentative des Nations que nous servons.

Appuyé par la gardienne du savoir, le Conseil des aînés se réunit régulièrement pendant l'année avec la protectrice des enfants et des jeunes et les deux protectrices adjointes. À ces réunions, ses membres sont mis au fait de toutes les enquêtes en cours, des recherches et des enjeux systémiques relatifs à la protecteur des droits. De leur côté, ils nous offrent leur sagesse et leurs commentaires. Le Conseil des aînés s'est réuni quatre fois pendant l'exercice 2022-2023.

Les observations du Conseil des aînés sont intégrées à l'élaboration et au lancement des rapports spéciaux du Bureau. Ses membres donnent également de la rétroaction qui aide à orienter le contenu, la présentation et les recommandations de nos rapports.

Le Conseil des aînés est composé de membres de communautés et de nations autochtones représentatives des enfants et des jeunes que nous servons. Actuellement, les nations métisse, crie, ojibwée et dakota y sont représentées.

| NOM | COMMUNAUTÉ |
|--------------------------|--|
| Aîné Albert McLeod | Nation des Cris de Nisichawayasihk et Norway House |
| Aîné Bill Ballantyne | Nation des Ojibway Brokenhead |
| Aîné Ed Azure* | Nation des Cris de Nisichawayasihk |
| Aîné Fred Stevens* | Nation crie de Sapotewayak |
| Aîné Gertrude Ballantyne | Nation ojibwée de Brokenhead |
| Aîné Louise Lavallee | St. Laurent, Manitoba |

* Le mandat pour les aînés Ed Azure et Fred Stevens au sein du Conseil des aînés du PEJM a pris fin en octobre 2022.

Gardienne du savoir

La gardienne du savoir autochtone joue un rôle crucial en fournissant un soutien et des conseils culturels dans tous les secteurs de programmes du PEJM. Grâce à des bureaux établis à trois endroits différents, ses contributions s'étendent à la prestation de soutiens culturels aux jeunes et aux familles que nous servons. Parmi les principales responsabilités de la gardienne du savoir figurent la coprésidence du comité RéconciliACTION aux côtés de la protectrice adjointe autochtone et la mise en œuvre du cadre RéconciliACTION du PEJM.

La gardienne du savoir du PEJM nous apporte un vaste bagage de connaissances des traditions autochtones. Elle s'acquiesse de divers rôles, parmi lesquels ouvrir et clore les réunions et les événements par des prières, dialoguer avec le personnel et les jeunes pour soutenir le travail du Bureau, animer les cérémonies et les enseignements

axés sur la terre et encourager les relations avec diverses communautés et organisations. La gardienne du savoir joue également un rôle actif en collaborant avec des organisations pour inviter des orateurs dans le cadre des initiatives de RéconciliACTION du PEJM. Elle représente aussi le Bureau dans de nombreux événements communautaires, renforçant ainsi notre engagement envers la mobilisation de la communauté.

Outre sa participation active au Conseil des aînés et aux activités culturelles à l'intention du personnel et des membres du Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs (YAAS), la gardienne du savoir dispense des enseignements en organisant des banquets et des cérémonies du solstice auxquels sont conviés aussi bien le personnel que le Groupe YAAS. Ces événements offrent de formidables occasions de compréhension et d'échanges culturels au sein du PEJM.

La présence de la gardienne du savoir permet au PEJM de favoriser

un environnement culturellement inclusif qui incarne les principes de la réconciliation, et de promouvoir une compréhension profonde des connaissances et des traditions autochtones. Sa contribution est essentielle pour renforcer la volonté du PEJM de tenir compte des spécificités culturelles et d'entretenir des relations fructueuses avec les communautés autochtones.

Préparer l'avenir

Nous sommes ravis d'annoncer que nous planifions actuellement la création d'un espace culturel dédié au sein du PEJM. En plus de procurer une valeur considérable, cet ajout permettra de prolonger le rôle crucial de la gardienne des connaissances au sein du Bureau du protecteur des enfants et des jeunes. Nous saisissons l'occasion de renforcer encore notre engagement à favoriser un environnement solidaire et inclusif au sein de notre organisation, en veillant à être attentifs et réceptifs aux diverses perspectives culturelles.

Examen législatif de la Loi

Conformément au paragraphe 40 (1) de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes (la Loi), un comité de l'Assemblée législative doit procéder à l'examen détaillé de la Loi dans les cinq ans suivant son entrée en vigueur, et présenter ensuite à l'Assemblée un rapport comprenant les modifications recommandées à la Loi.

Le 15 mars 2023 a marqué le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Loi. De ce fait, l'examen prescrit par la Loi devait donc être amorcé et un comité constitué à cet effet. Compte tenu de l'élection provinciale prévue en octobre 2023, l'Assemblée législative a décidé de reporter la formation d'un comité jusqu'à ce que l'élection ait eu lieu.

Pendant l'hiver 2022, un comité interne composé de membres du personnel du PEJM a été formé pour soutenir l'examen législatif.

Tout au long de l'hiver et du printemps 2023, le comité interne a organisé des réunions par secteurs de programmes et diffusé un questionnaire pour recueillir la rétroaction de tout le personnel du

PEJM sur le genre de modifications à proposer à l'Assemblée législative pour réduire les obstacles à la prestation de services aux jeunes du Manitoba.

Au cours de cette période, le comité interne a également procédé à des analyses approfondies des compétences et à des recherches juridiques sur des lois similaires d'autres provinces. De plus, des membres de la haute direction du PEJM se sont réunis avec divers protecteurs et représentants provinciaux des enfants afin de mieux comprendre leurs expériences en matière d'examen législatif.

Le comité interne du PEJM continue de se réunir, préparant avec diligence le début de la période d'un an prévue par l'Assemblée pour l'examen de la Loi.

Restez à l'affût des consultations avec les communautés et les intervenants, d'un rapport provisoire sur les recommandations issues de l'examen législatif du PEJM et des renseignements sur la voie à suivre par votre organisation et vous-même pour présenter un mémoire officiel.



Un rouleau de sauge déposé sur du foin d'odeur.

Bureaux et secteurs de programmes

Le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba a deux bureaux à Winnipeg et un à Thompson. Au total, il compte huit secteurs de programmes : Services de protecteur des droits, Enquêtes et examens portant sur les décès d'enfants, Examens et enquêtes portant sur les cas de blessures graves, Mobilisation des jeunes, Éducation du public, Recherche, Assurance de la qualité et Finances et administration. Tous les secteurs de programmes travaillent en collaboration pour répondre aux enjeux individuels et systémiques qui remettent en cause les droits des enfants, des adolescents et des jeunes adultes au Manitoba. Ces efforts incluent le travail, la rétroaction et l'inspiration fournis par le Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs (YAAS) du PEJM.



© L'équipe financière et administrative du bureau du protecteur des enfants et des jeunes de Winnipeg.

Finances et administration

L'équipe des finances et de l'administration du Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba joue un rôle essentiel dans le soutien de tous les programmes du PEJM. Elle est le premier point de contact pour les enfants, les jeunes, leurs familles, les prestataires de services et les membres du public qui appellent l'un de nos trois bureaux ou s'y rendent. L'une de ses principales responsabilités est de représenter le Bureau de manière professionnelle et respectueuse, en donnant le ton d'interactions positives. Elle trie tous les appels entrants et les demandes de renseignements, orientant ses interlocuteurs vers les programmes appropriés du PEJM.

De plus, l'équipe des finances et de l'administration gère les procédures administratives essentielles. Ce faisant, elle collabore étroitement avec le service de gestion des installations pour maintenir des espaces de bureaux sûrs et fonctionnels dans tous les sites. Respectant des normes strictes en matière de confidentialité et de sécurité des données, elle traite les renseignements de nature délicate avec le plus grand soin et la plus grande diligence, en veillant à ce que les principes de transparence et de reddition des comptes soient respectés dans toutes les opérations financières et les dépenses.



© Loretta Ouskun, agente d'évaluation initiale, du bureau du protecteur des enfants et des jeunes de Thompson.

Bureau de Thompson

En 2019, le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba a ouvert son premier bureau dans le Nord, à Thompson, afin d'améliorer l'accessibilité des services du PEJM dans cette région. Le bureau de Thompson est un projet pilote mené en collaboration avec l'ombudsman du Manitoba. Deux postes (agente d'évaluation initiale et adjointe administrative) y sont spécialement assignés. Afin d'assurer un soutien adéquat aux résidents de Thompson et des collectivités environnantes, des employés de Winnipeg se rendent régulièrement à ce bureau pour apporter une aide supplémentaire. La création du bureau de Thompson a aidé le PEJM à étendre ses services de protecteur des droits en personne dans la région du Nord, à resserrer les liens avec les intervenants et les personnes-ressources communautaires et à cultiver des relations cruciales avec les collectivités du Nord du Manitoba.

Domaines des programmes

Services de protecteur des droits

Enquêtes et examens portant sur les décès chez les enfants

Examens et enquêtes en cas de blessures graves

Mobilisation des jeunes

Éducation du public

Recherche

Assurance de la qualité

Finances et administration

Services de protecteur des droits



Le programme des services de protecteur des droits a été établi en 1993 et a connu une croissance et une transformation importantes au cours des trente dernières années, s'adaptant pour répondre aux besoins changeants des jeunes au Manitoba. Son principal objectif est d'offrir une aide directe aux enfants, aux adolescents, aux jeunes adultes et aux familles résidant au Manitoba. Les demandes de services lui parviennent par divers canaux comme le téléphone, le courriel, les visites sans rendez-vous, le courrier et les médias sociaux.

L'équipe d'agents des services de protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba pratique l'écoute active pour répondre aux préoccupations et encourage la collaboration avec les enfants, les jeunes, les parents, les prestataires de services et d'autres membres de la communauté, pour résoudre les problèmes liés à la prestation des services publics.

Le processus de protecteur des droits

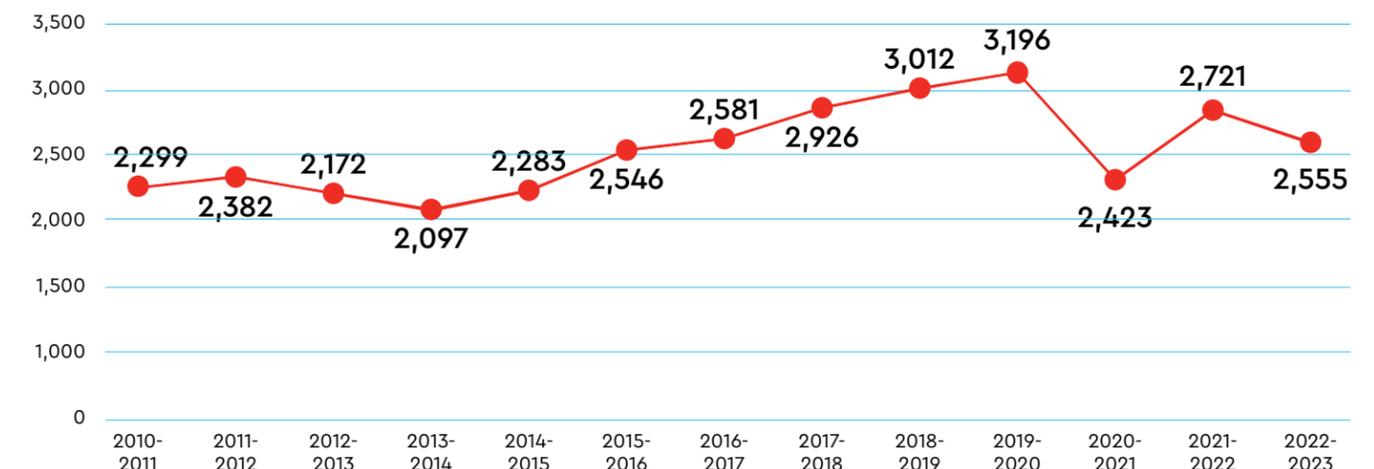
Demandes de services : l'auteur d'une demande de services nous contacte ou vient à notre bureau pour présenter sa demande **2,555**

Demandes générales : des renseignements généraux sont demandés et fournis **118**

Services d'accueil : l'auteur de la demande parle à un agent de protecteur des droits **2,437**

Demandes de services de protecteur des droits

Les demandes de services de protecteur des droits sont pour la plupart (81 %) reçues par téléphone. Viennent ensuite les interactions en personne (8 % des demandes) et les courriels (7 %), les 4 % restants étant répartis entre le site Web, le télécopieur et le courriel postal.



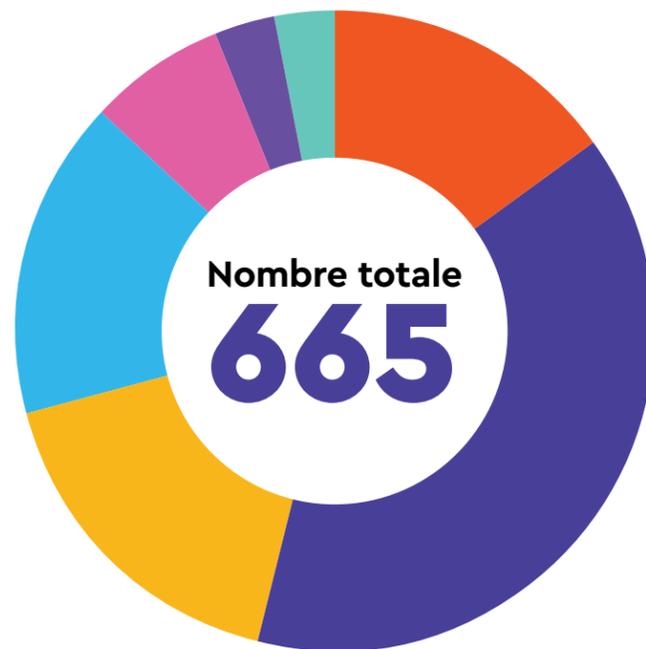
Si vous avez des préoccupations concernant les services offerts aux enfants et aux jeunes, nous vous encourageons à communiquer avec notre bureau. Notre équipe est là pour vous aider. Nous continuons de protéger les droits des enfants et des jeunes dans le cadre des systèmes d'adoption et de services à l'enfant et à la famille. Cela dit, notre mandat s'est élargi à la protecteur des droits des enfants, des adolescents, des jeunes adultes et de leurs familles dans d'autres domaines, comme les services aux personnes handicapées, l'éducation, la santé mentale, la lutte contre les dépendances, le soutien aux victimes (y compris d'exploitation sexuelle et de violence familiale) et la justice pour les jeunes.

Enfants et jeunes ayant bénéficié de services de protecteur des droits

En 2022–2023, nous avons ouvert 665 dossiers de protecteur des droits en réponse à des demandes nécessitant un soutien important à long terme ou des interventions plus complexes.

Qui nous appelle?

| | |
|---|---------------------------------------|
| <u>Enfant ou jeune</u> | <u>Professionnel</u> |
| 15% | 39% |
| <u>Membre de la famille élargie</u> | <u>Parent (biologique ou adoptif)</u> |
| 17% | 16% |
| <u>Parent d'accueil ou tuteur légal</u> | <u>Membre de la communauté</u> |
| 7% | 3% |
| <u>Autre ou inconnu</u> | |
| 3% | |



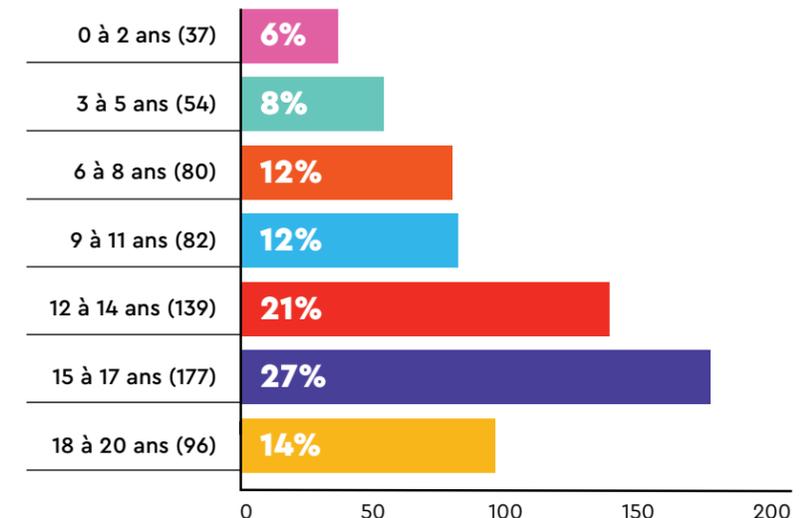
Statut d'autochtone

| | |
|---|---|
| <u>Non autochtone ou inconnu</u> | <u>Inuit ou déné</u> |
| 20% | 0.3% |
| <u>Métis</u> | <u>Membre non inscrit d'une première nation</u> |
| 10% | 8% |
| <u>Membre inscrit d'une première nation</u> | |
| 62% | |



AU MOINS 535 (80%) DES ENFANTS ET DES JEUNES AVEC LESQUELS NOUS AVONS TRAVAILLÉ ÉTAIENT AUTOCHTONES.

Âge



Exemples de dossiers de protecteur des droits

Au cours de l'année écoulée, la complexité des dossiers de protecteur des droits s'est accrue, car les enfants, les adolescents et les jeunes adultes ont souvent eu besoin de services provenant de plusieurs systèmes. Cela souligne la nature complexe des dossiers traités par nos agents spécialisés. Les défis concomitants auxquels les jeunes sont confrontés révèlent également la nécessité absolue de veiller à ce que les équipes des services aux enfants, aux adolescents et aux jeunes adultes travaillent en collaboration pour répondre efficacement aux besoins de cette population.

En moyenne, un agent de la protecteur des droits tient un dossier ouvert pendant environ 182 jours, soit environ six mois. Les récits suivants concernant des enfants et des jeunes (désignés par des pseudonymes) illustrent certains des défis auxquels ceux-ci sont confrontés lorsqu'ils interagissent avec les services provinciaux, ainsi que le travail des services de protecteur pour garantir la protection de leurs droits.

ARTICLE
18
DE LA
CNURDE

Les deux parents sont tenus de veiller au bien-être des enfants, et les gouvernements doivent aider les parents en fournissant des services.



1 PROTECTEUR DES DROITS D'UNE PERSONNE HANDICAPÉE : l'histoire de Leah

Le cas de Leah a été porté à l'attention du PEJM lorsque le Bureau a été informé que la division scolaire de Leah ne lui avait pas fourni les mesures de soutien appropriées pour son autisme. Leah, qui a passé des années sans être diagnostiquée, bénéficie désormais de soutien par l'entremise du Manitoba Adolescent Treatment Centre. Il avait été recommandé que Leah soit transférée à une école capable de mieux répondre à ses besoins. Cependant, lorsque la demande a été faite, un représentant de l'école a conseillé à ses parents de ne pas se faire trop d'illusions.

Le PEJM a communiqué avec le représentant de l'école afin de souligner l'importance d'un transfert pour Leah, mais aussi pour son frère. Une école plus petite disposant de ressources de soutien pourrait mieux répondre aux besoins de Leah, dont toute la famille pourrait ainsi s'épanouir ensemble. Le PEJM a pu s'occuper du processus de protecteur des droits pour Leah et sa famille, ce qui a facilité son transfert vers l'école de leur choix.

Une fois le transfert effectué, le PEJM a encouragé la famille à demander un rendez-vous avec la direction générale des écoles pour discuter des politiques scolaires liées aux handicaps, et un soutien supplémentaire a été fourni par la personne spécialisée dans la protecteur systémique des droits au sein du PEJM.

Les efforts du PEJM en matière de protecteur des droits ont mis de l'avant les articles 3, 23, 28 et 29 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.



2 JEUNES PLACÉS SOUS GARDE ET RÉUNIFICATION FAMILIALE : l'histoire de Liam

Liam était sous garde au Centre manitobain pour la jeunesse lorsqu'il a pris contact avec le PEJM. Originaire d'une collectivité du Nord du Manitoba, il avait été placé dans un foyer de groupe à Winnipeg avant d'entrer en détention. À sa remise en liberté, Liam souhaitait rentrer au sein de sa famille et de sa collectivité, où il disposait de ressources et de soutiens adéquats et qui lui semblait le meilleur endroit pour s'épanouir. Liam était frustré que les services à l'enfant et à la famille (SEF) ne le tiennent pas informé de leurs projets et n'écoutent pas son point de vue. Certes, le personnel des SEF avait des échanges avec son avocat, mais il ne lui parlait pas directement. Il craignait que s'il était placé à Winnipeg, il reste sur un chemin qui le mènerait à des problèmes.

La participation du PEJM nous a permis d'amplifier la voix de Liam auprès de l'office de SEF et du Centre manitobain pour la jeunesse. Nous avons pu faire des suggestions à l'office concernant la planification du dossier et la réunification afin que Liam ait réellement son mot à dire dans leur plan d'action. En fin de compte, nous avons pu plaider pour une réunification réussie de Liam avec sa famille, et pour que celle-ci reçoive le soutien dont elle avait besoin.

Les efforts du PEJM en matière de protecteur des droits ont mis de l'avant les articles 3, 9, 12, 18 et 40 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.



3 PROTECTEUR DES DROITS EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENFANCE : l'histoire de Jessie

Jessie a pris contact avec notre bureau avec l'impression de n'avoir personne d'autre vers qui se tourner. Elle avait été prise en charge depuis son plus jeune âge et avait été placée dans de nombreux foyers nourriciers. Dans certains foyers, elle a été victime de mauvais traitements et de négligence, ce qui lui a infligé des traumatismes. Elle souhaite désormais, à près de 17 ans, déménager pour en autonomie. L'office de SEF pensait que Jessie n'était pas prête pour cette nouvelle étape, compte tenu des difficultés qu'elle rencontrait. Jessie, quant à elle, pensait que le fait de vivre seule l'aiderait à aller de l'avant.

Après notre rencontre avec Jessie et les représentants de l'office, nous avons amplifié la voix de Jessie pour qu'elle puisse passer à un programme de soutien à la vie autonome et envisager un Accord avec de jeunes adultes, afin qu'elle puisse continuer à bénéficier d'un soutien après ses 18 ans. Sans cela, étant donné que Jessie approchait des 18 ans, l'office ne lui aurait pas rendu service en ne la préparant pas à l'âge adulte. L'office a accepté et des plans de vie autonome sont en voie d'élaboration.

Les efforts du PEJM en matière de protecteur des droits ont mis de l'avant les articles 3, 12, 25 et 26 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

Enquêtes et examens portant sur les décès d'enfants

Quand un enfant, un adolescent ou un jeune adulte de moins de 21 ans décède au Manitoba, le Bureau du médecin légiste en chef informe officiellement le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba du décès. Si l'enfant décédé ou sa famille avait un contact quelconque avec les services de protection de l'enfance, de santé mentale ou de lutte contre les dépendances, ou encore avec le système de justice pour les jeunes dans l'année précédant le décès de l'enfant, le Protecteur des enfants et des jeunes peut examiner les services publics que l'enfant ou sa famille recevait et enquêter à ce sujet. L'objectif de ces enquêtes est de fournir des recommandations pour améliorer l'efficacité et la réactivité des services œuvrant pour les enfants au Manitoba.

Le programme en chiffres

73 examens exhaustifs réalisés sur des décès d'enfants

Statistiques sur le programme :

En 2022-2023, le PEJM a reçu 265 avis officiels de décès d'enfants au Manitoba de la part du Bureau du médecin légiste en chef, soit une hausse de 35 % par rapport à l'exercice précédent, où il en avait reçu 196.

ARTICLE 3 DE LA CNURDE

Les adultes doivent prendre de bonnes décisions pour toi, surtout en ce qui concerne ta protection et ta sécurité.

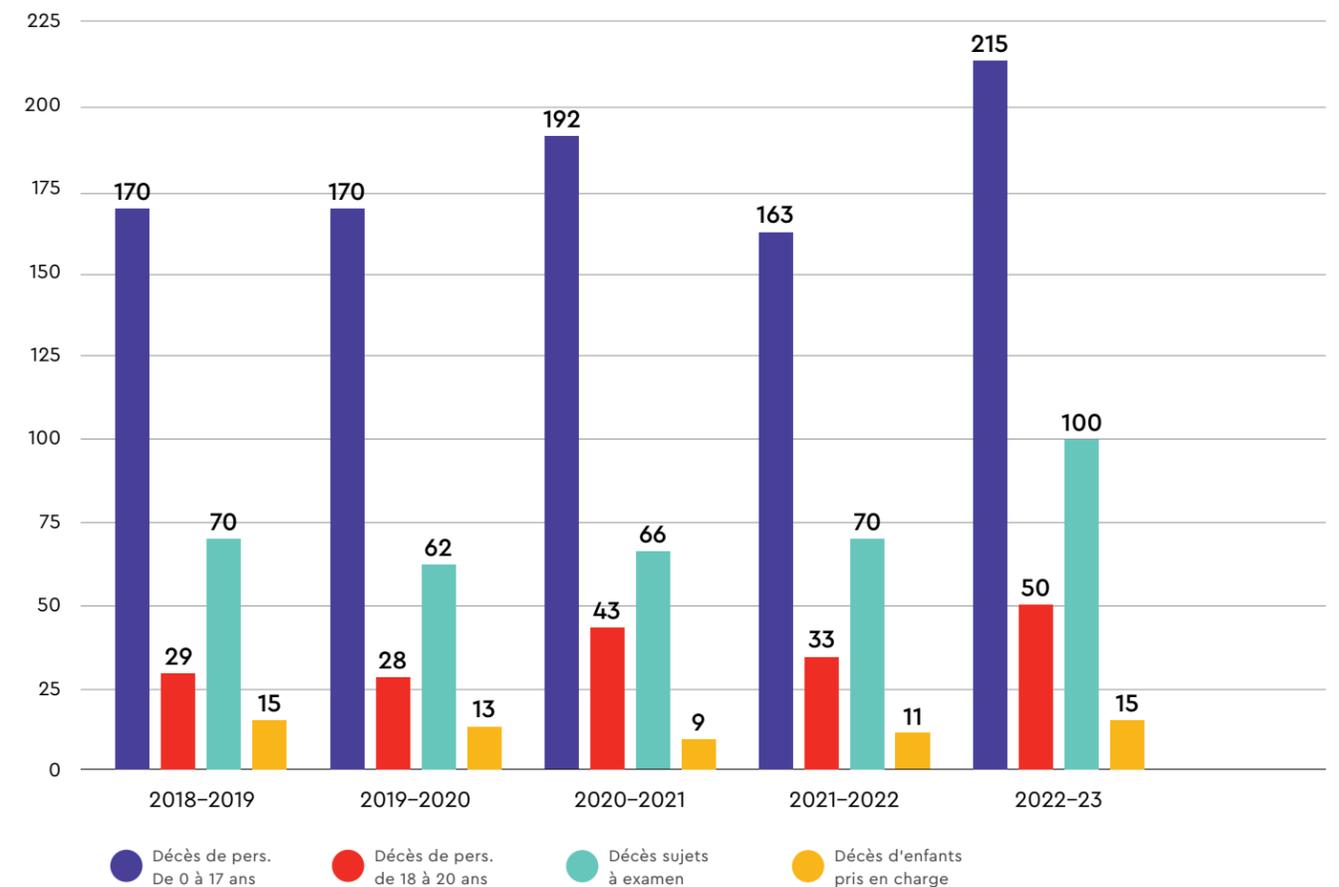
215 avis concernaient des enfants et des adolescents âgés de 0 à 17 ans

50 avis concernaient des jeunes adultes âgés de 18 à 20 ans

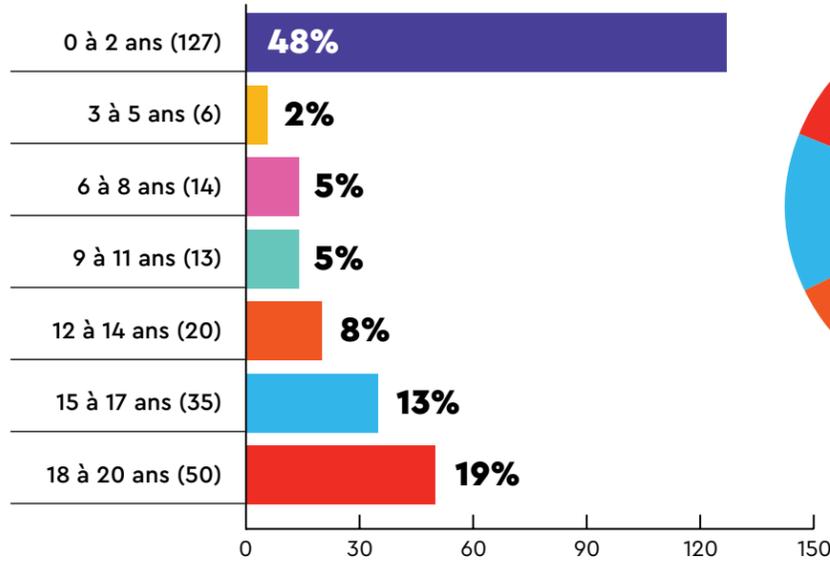
100 décès visés par ces avis pouvaient faire l'objet d'un examen*

* Ces 100 enfants, adolescents et jeunes recevaient au moment du décès ou dans l'année précédente des services sujets à examen conformément à la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes. Sur ces 100 décès sujets à examen par le Protecteur, 15 avis concernaient un enfant pris en charge de moins de 18 ans, et six concernaient de jeunes adultes âgés de 18 à 20 ans qui quittaient la tutelle des services.

Nombre annuel de décès d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes au Manitoba, par exercice



Répartition par âge des décès d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes au Manitoba en 2022-2023



Nature du décès

Le Bureau du médecin légiste en chef signale les décès d'enfants au Protecteur des enfants et des jeunes dans les heures ou jours qui suivent le décès de l'enfant ou du jeune. Le médecin légiste en chef est chargé d'attribuer la nature du décès. La nature du décès peut changer à l'issue des autopsies et de la réception des rapports définitifs des médecins légistes. C'est pourquoi certaines des données figurant dans ce tableau restent préliminaires.

| Nature préliminaire du décès (telle qu'elle a été établie par le médecin légiste en chef) | Total des décès au Manitoba | Total en pourcentage | Décès sujets à examen | Décès non sujets à examen |
|---|-----------------------------|----------------------|-----------------------|---------------------------|
| Naturel | 121 | 46% | 32 | 89 |
| Accidentel | 29 | 11% | 12 | 17 |
| Suicide | 37 | 14% | 19 | 18 |
| Homicide | 5 | 2% | 2 | 3 |
| Cause indéterminée* | 73 | 27% | 35 | 38 |
| TOTALE | 265 | 100% | 100 | 165 |

*Le médecin légiste en chef parle de cause indéterminée quand il ne peut établir de manière concluante la façon dont le décès s'est produit, même s'il en connaît la cause physique. Cette catégorie inclut les syndromes de mort subite et inattendue du nourrisson, ainsi que les décès par surdose présumée.

📷 Murale des jeunes Huddle à l'Association canadienne pour la santé mentale, créée en collaboration avec Huddle Broadway et le programme de mobilisation des jeunes du protecteur des enfants et des jeunes.



Tendances dans les examens portant sur les décès d'enfants

73

examens réalisés sur des décès d'enfants

82%

(60 sur 73) des examens réalisés concernaient un enfant, un adolescent ou un jeune adulte autochtone

Répartition des examens réalisés portant sur des services sujets à examen

93%

SEF

15%

santé mentale

3%

lutte contre les dépendances

3%

justice pour adolescents

Un des buts des examens portant sur les décès d'enfants consiste à cerner et à analyser les circonstances ou les tendances récurrentes afin d'améliorer l'efficacité et la réactivité des services sujets à examen ou d'étayer les améliorations à apporter aux politiques publiques. En 2022-2023, 73 examens ont été réalisés, faisant ressortir les circonstances récurrentes ci-dessous, actuellement surveillées par le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba.

Décès par suicide : Les décès par suicide chez les jeunes du Manitoba continuent d'être un sujet de préoccupation pour le protecteur des enfants et des jeunes. Les suicides demeurent la principale cause de décès chez les jeunes de 10 à 17 ans au Manitoba. **Au cours du dernier exercice, nous avons tragiquement perdu 37 jeunes de moins de 21 ans qui se sont enlevé la vie. Il s'agit du nombre de décès par suicide le plus élevé jamais signalé à notre bureau, et représente une hausse de 42 % par rapport aux 26 décès par suicide de 2021-2022.** Il est impératif, aujourd'hui plus que jamais, que notre province mette en place une stratégie globale de santé mentale spécialement conçue pour les jeunes, qui englobe un éventail de services de santé mentale et de lutte contre les dépendances fondés sur des données probantes, adaptés à la culture, tenant compte des traumatismes et facilement accessibles. Ces soutiens essentiels doivent être accessibles au moment et à l'endroit où l'on en a le plus besoin.

Il s'agit du nombre de décès par suicide le plus élevé jamais signalé à notre bureau, et représente une hausse de 42 % par rapport aux 26 décès par suicide de 2021-2022.

*Les pourcentages ne donnent pas un total de 100 % du fait que certains enfants et certains jeunes étaient concernés par plusieurs services sujets à examen.

Décès par surdose : Ces dernières années, le protecteur des enfants et des jeunes a constaté une augmentation du nombre de décès par surdose. Les surdoses chez les jeunes au Manitoba posent un problème important et préoccupant. **Au cours de l'exercice 2022-2023, nous avons perdu 18 jeunes par surdose de drogue.** L'augmentation alarmante du nombre de cas de surdoses fait peser un lourd fardeau sur les collectivités et les familles dans toute la province. La consommation abusive de substances, associée à un accès limité à

représente un phare nous exhortant à nous réunir, à renforcer nos efforts et à cultiver une société où la promesse de chaque jeune n'est pas assombrie par les conséquences dévastatrices de la toxicomanie. Le protecteur des enfants et des jeunes espère que ses efforts susciteront un engagement renouvelé et la mise en œuvre de stratégies novatrices, façonnant la voie vers un avenir où nos jeunes prospèrent dans une collectivité fondée sur le soutien, la compréhension et l'autonomisation. Ensemble, nous pouvons surmonter ce défi, en donnant aux jeunes les moyens de prospérer et de réaliser leur immense potentiel.

Décès de nourrissons liés au sommeil : Malgré les recommandations formulées dans le rapport spécial de 2020, *Safe and Sound: A Special Report on the Unexpected Sleep-Related Deaths of 145 Manitoba Infants*, nous constatons que le nombre de décès de nourrissons survenus pendant le sommeil demeure élevé. **Selon l'information préliminaire et souvent limitée reçue par notre bureau, il semble qu'il y ait eu jusqu'à 17 décès de nourrissons survenus pendant le sommeil au cours du dernier exercice.** Il s'agit de nourrissons (de 0 à 24 mois) décédés pendant leur sommeil ou dans un environnement de sommeil et dont l'avis de décès que nous avons reçu indiquait la présence de facteurs de sommeil dangereux ou une « mort subite et inattendue du nourrisson ». Le nombre de décès de nourrissons survenus pendant le sommeil pour 2022-2023 est susceptible de changer, car les rapports d'autopsie demeurent attendus pour tous ces cas sauf un. Les décès subits et inexplicables de nourrissons au Manitoba ne peuvent être pleinement compris si on omet de tenir compte des conditions sociales dans lesquelles les gens naissent, grandissent, vivent, travaillent et élèvent leur famille. Un examen approfondi permet de constater de façon manifeste que le regroupement et le croisement des facteurs de risque sont principalement attribuables au désavantage social, à l'exclusion et à la discrimination, des éléments qui sont particulièrement apparents dans les collectivités et les familles autochtones. La prévention des décès de nourrissons survenus pendant le sommeil au Manitoba nécessite la prise de mesures pangouvernementales urgentes et soutenues agissant sur les déterminants sociaux de la santé, afin d'améliorer les conditions sous-jacentes dans lesquelles les familles vivent et élèvent leurs bébés.

L'augmentation alarmante du nombre de cas de surdoses fait peser un lourd fardeau sur les collectivités et les familles dans toute la province. La consommation abusive de substances, associée à un accès limité à des ressources appropriées en matière d'éducation, de prévention et de traitement de la toxicomanie, contribue à la vulnérabilité des jeunes à de telles situations qui mettent leur vie en danger.

des ressources appropriées en matière d'éducation, de prévention et de traitement de la toxicomanie, contribue à la vulnérabilité des jeunes à de telles situations qui mettent leur vie en danger. Il est urgent de s'attaquer à cette crise, notamment par des services de soutien améliorés, des initiatives éducatives ciblées et des efforts concertés pour réduire les méfaits et sauver des vies. C'est avec une résolution et une détermination inébranlables que le protecteur des enfants et des jeunes traite la question urgente des décès par surdose chez les jeunes au Manitoba en faisant enquête sur la manière précise dont ces services fonctionnent actuellement et la façon dont ils pourraient être améliorés dans la perspective du droit des enfants. Chaque vie perdue



© Murale créée en collaboration avec Bear Clan et le programme de mobilisation des jeunes du protecteur des enfants et des jeunes.



© L'équipe des examens et des enquêtes en cas de blessures graves du protecteur des enfants et des jeunes.

Examens et enquêtes portant sur les cas de blessures graves

ARTICLE
19
DE LA
CNUDE

Les enfants ont le droit d'être protégés contre la négligence et les mauvais traitements, mentaux ou physiques.

Le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba est heureux d'annoncer le lancement du programme des examens et enquêtes portant sur les cas de blessures graves. Le Règlement sur la communication de renseignements concernant les cas de blessures graves et l'article 21 de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes (la Loi) sont entrés en vigueur le 1er juillet 2023 au Manitoba. Ces dispositions législatives rendent obligatoire la déclaration de blessures graves au bureau du Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba. Cette obligation englobe les enfants, les adolescents, les jeunes adultes et leurs familles qui ont reçu ou reçoivent actuellement des services à l'enfant et à la famille, de justice pour les jeunes, de santé mentale et de lutte contre les dépendances au Manitoba au moment où la blessure s'est produite ou jusqu'à un an auparavant. Le programme marque un important jalon : premier en son genre dans notre province, il fournit un système de suivi centralisé de toutes les blessures graves subies par des enfants, des adolescents et des jeunes adultes qui reçoivent des services sujets à examen financés par des fonds publics.

Conjointement à l'article 21 de la Loi, le Règlement sur la communication de renseignements concernant les cas de blessures graves est une étape proactive vers la création d'un système exhaustif donnant la priorité à la protection et au soutien des jeunes au Manitoba. Les enquêteurs veillent à ce que les droits des personnes en situation de crise soient respectés, répondent promptement aux besoins de ces personnes et surveillent la prestation de soins adéquats aux jeunes. Par une collecte et une analyse de données exhaustives, nous pourrions dégager les tendances et les thèmes récurrents à l'échelle de la province. Ces précieux renseignements nous permettront de présenter au gouvernement des recommandations fondées sur des données probantes en vue d'améliorer les services publics et le bien-être des jeunes au Manitoba.

Engagement des jeunes

Inspiré par certains articles de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, le programme de mobilisation des jeunes défend les droits des enfants et s'attache à donner à chaque jeune les moyens de participer aux décisions qui le concernent directement. L'exercice 2022-2023 est la quatrième année du programme de mobilisation des jeunes et du Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs (YAAS).

L'an passé, appuyés par la gardienne du savoir, les coordonnateurs de la mobilisation des jeunes et le Groupe YAAS ont offert un vaste éventail d'activités d'éducation du public, de mobilisation et d'action communautaire dans toute la province.

📷 L'équipe de mobilisation des jeunes du protecteur des enfants et des jeunes.



Le programme, en chiffres

609 liens établis avec des organismes de services aux enfants et aux jeunes

3 peintures murales axées sur les droits visés par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant créées à divers endroits du Manitoba

734 jeunes participants à des ateliers de mobilisation

47 activités d'action communautaire dont le principal public était les jeunes

Points saillants de 2022-2023

Élaboration d'un plan de leçon sur le thème des droits

En collaboration avec le programme d'éducation du public et le Groupe YAAS, l'équipe de mobilisation des jeunes a créé à l'intention des éducateurs et des animateurs un plan de leçon sur le thème des droits, publié en anglais sous le titre *Activate Your Learning : National Child Day Toolkit* (activez votre apprentissage : trousse à outils pour la Journée nationale de l'enfant).

Dans cette trousse à outils, les enfants et les jeunes apprennent à se mobiliser et à partager leurs expériences en matière de droits de la personne de manière réfléchie. Fondée sur des exercices et des jeux, la boîte à outils favorise l'engagement en faveur des droits de la personne et la création de liens entre les jeunes. Elle se concentre sur la mobilisation des enfants de la 3^e à la 9^e année à l'égard de ces droits en appliquant des méthodes d'apprentissage par l'expérience.

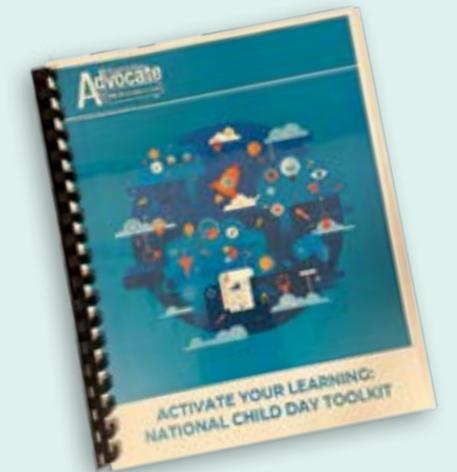


📷 Un aperçu de la ressource *Activate your Learning: National Child Day Toolkit*.

Après avoir organisé pendant l'été 2022 deux mois d'ateliers pour des jeunes nouveaux arrivants, l'équipe de mobilisation des jeunes a eu l'idée de créer un plan de leçon sur plusieurs jours. Ces ateliers consistaient en deux sessions de trois jours, chacune composée de nombreuses activités basées sur les droits.

L'objectif principal de ces ateliers était de veiller à faire participer activement les enfants nouveaux arrivants à l'apprentissage de leurs droits, tels qu'énoncés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Pour atteindre cet objectif, les ateliers ont été soigneusement conçus pour offrir aux participants un espace sûr et respectueux de leur culture.

La création des plans de leçon basés sur les droits a commencé en septembre 2022 et s'est achevée en octobre 2022.



📷 *Activate your Learning: National Child Day Toolkit*.

LA BOÎTE À OUTILS INTÈGRE LES PRATIQUES EXEMPLAIRES SUIVANTES :

- **Apprentissage par l'expérience :** La boîte à outils met l'accent sur l'apprentissage par l'expérience, en proposant des activités pratiques et des expériences réelles qui permettent aux participants de s'engager activement dans le contenu proposé. En se plongeant dans des expériences pratiques, les jeunes peuvent approfondir leur compréhension du sujet.
- **Collaboration avec les pairs :** La boîte à outils encourage la collaboration entre les participants, favorisant un environnement d'apprentissage entre pairs. Grâce au travail de groupe, aux discussions et aux exercices interactifs, les jeunes ont la possibilité d'apprendre les uns des autres, de partager des idées et de développer des compétences en travail d'équipe.
- **Activités adaptées à la culture :** La boîte à outils comprend des activités adaptées sur le plan culturel, qui respectent et reflètent la diversité des participants. Incorporant du matériel, des discussions et des exemples pertinents et inclusifs, elle garantit que tous les participants se sentent vus, entendus et valorisés.

Ces pratiques exemplaires visent à améliorer l'expérience d'apprentissage et à créer un environnement inclusif et stimulant pour les jeunes. La boîte à outils peut être obtenue sur demande par courriel à info@manitobaadvocate.ca

Projet Re-Right : Peintures murales de la CNURDE



📍 Murale des jeunes Hub à l'Association canadienne pour la santé mentale, créée en collaboration avec Huddle Broadway et le protecteur des enfants et des jeunes.

Le projet Re-Right est le fruit d'une collaboration entre le programme de mobilisation des jeunes et le Groupe YAAS. S'inspirant des droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, l'équipe du projet a entrepris de créer des peintures murales en collaboration avec des jeunes partout au Manitoba. Ces peintures ont un rôle crucial pour éduquer les enfants, les jeunes et toute la population du Manitoba sur l'importance fondamentale des droits des enfants.

ARTICLE 6 DE LA CNURDE | Tu n'as pas seulement le droit de vivre, tu as aussi le droit de prospérer!

En 2022-2023, trois peintures murales ont été réalisées, chacune illustrant un article différent de la Convention.

- **Partenariat avec le carrefour jeunesse Huddle de l'ACSM :** C'était un projet conjoint du PEJM et de Huddle Broadway, un organisme affilié à l'Association canadienne pour la santé mentale – Manitoba et Winnipeg (ACSM). En avril 2022, une peinture murale a été réalisée dans la salle culturelle du 533 Broadway pour illustrer l'article 6 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Cette peinture exprime concrètement et artistiquement les droits de l'enfant.

Pour en savoir plus sur le projet Re-Right consultez notre vidéo YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=OduhPH23xgw> (en anglais seulement).

- **Partenariat du Groupe YAAS et de Bear Clan :** Au printemps 2022, des jeunes de Bear Clan ont rencontré le Groupe YAAS pour créer un concept mural. Cette peinture, qui représente l'article 27 de la Convention, a été réalisée en août 2022 et est visible sur l'aile du bâtiment de Bear Clan au 563, avenue Selkirk, à Winnipeg.

ARTICLE 27 DE LA CNURDE | Tu as le droit à de la nourriture, à des vêtements et à un lieu sécuritaire où vivre, dans un milieu bienveillant.

- **Partenariat avec Marymound :** Marymound a pris contact avec le PEJM dans l'idée de créer une peinture murale dans le cadre du projet Re-Right. En juin 2022, la peinture murale illustrant l'article 29 de la Convention a été réalisée sur une aile du bâtiment de Marymound au 442, rue Scotia, à Winnipeg. Elle illustre de façon attrayante l'apprentissage axé sur les droits.

ARTICLE 29 DE LA CNURDE | Ton éducation devrait t'aider à développer tes talents et tes aptitudes, et devrait respecter ton identité, ta langue et tes valeurs.



📍 Murale des jeunes Hub à l'Association canadienne pour la santé mentale.



📍 Murale à Marymound, créée en collaboration avec Marymound et le programme de mobilisation des jeunes du protecteur des enfants et des jeunes.

📍 Murale du Huddle Broadway.





Des membres du Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs.

Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs

Le Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs (YAAS) du PEJM est l'une des principales initiatives du programme de mobilisation des jeunes du Bureau. Il se compose d'une douzaine de membres âgés de 14 à 25 ans et provenant des quatre coins de la province. Les membres du Groupe YAAS se rencontrent régulièrement et participent à des activités du bureau du Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba, notamment des consultations sur des rapports spéciaux ainsi que la contribution à des projets internes et externes (et à leur direction) visant à mobiliser les jeunes à l'égard des droits de la personne, tels qu'ils sont énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant.

LES MEMBRES DU GROUPE YAAS PROVIENNENT DES COLLECTIVITÉS SUIVANTES DE TOUT LE MANITOBA :

- Première Nation de Bloodvein
- Nation crie de Fox Lake
- Première Nation de Sagkeeng
- Pine Falls
- Dauphin
- Steinbach
- Première Nation de Peguis
- Thompson
- Winnipeg

Le programme, en chiffres

- 7** activités de formation du Groupe YAAS axées sur la direction et la protection des droits ont eu lieu tout au long de l'année
- 18** réunions du Groupe YAAS ont eu lieu, à raison d'une toutes les deux semaines, en présence de personnel du PEJM et des membres du groupe
- 7** événements du Groupe YAAS, dont les membres ont ainsi participé à des sorties culturelles ou assisté à des événements communautaires avec le personnel du PEJM
- 5** consultations de recherche ont été menées pour le Groupe YAAS, notamment des consultations internes au PEJM et des collaborations avec des partenaires de recherche externes

Faits saillants de 2022-2023 : Projet de recherche entre pairs

Animé par Marie Christensen à partir des conseils de Marlyn Bennett, le projet de recherche entre pairs visait à renforcer l'autonomie des jeunes Manitobains ayant quitté le système de protection de l'enfance. Le projet leur offrait une plateforme pour partager leurs expériences, tout en s'attachant à recueillir les points de vue de jeunes qui sont en transition ou qui ont récemment quitté le système de prise en charge.

L'objectif ultime de ce projet est de réduire le nombre de jeunes confrontés au sans-abrisme, à l'exploitation et à d'autres méfaits, et d'alimenter un futur projet du PEJM sur cette question.

En écoutant les témoignages de leurs pairs, les membres du Groupe YAAS ont acquis des connaissances qui les aideront à formuler des recommandations éclairées pour améliorer les services offerts aux jeunes pris en charge. L'objectif ultime de ce projet est de réduire le nombre de jeunes confrontés au sans-abrisme, à l'exploitation et à d'autres méfaits, et d'alimenter un futur projet du PEJM sur cette question.

Pour mener à bien cette recherche, les membres du Groupe YAAS ont suivi une formation qui les a dotés des compétences nécessaires pour mener une recherche entre pairs en utilisant des méthodes de recherche autochtones. L'équipe de mobilisation des jeunes a soutenu le Groupe YAAS dans sa mission de collecte de témoignages personnels par des entretiens avec des jeunes qui sont en transition ou qui ont récemment quitté le système de prise en charge.

La dernière étape de ce projet comprendra l'analyse des entretiens et la formulation de recommandations en collaboration avec l'équipe de recherche du PEJM dans le cadre d'un projet à venir.



Des membres du Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs.



Image tirée d'une vidéo : *An Introduction to MACY*.



Image tirée d'une vidéo : *An Introduction to MACY*.

Article 39, UNCRC

to help if you've been hurt,
neglected or badly treated.

Image tirée d'une vidéo : *Every Two Hours: children exposed to intimate partner violence in Manitoba*.

Vidéo de présentation du PEJM avec Enjoy Creative et vidéo sur le Groupe YAAS avec JustTV

En 2022–2023, le Groupe YAAS a participé à la création de deux vidéos.

Présentation du PEJM (août 2022)

Des membres du Groupe YAAS ont enregistré les voix hors champ pour une nouvelle vidéo de présentation du PEJM créée en partenariat avec Enjoy Creative et l'équipe d'éducation du public du PJEM. Destinée à un public jeune, la vidéo décrit brièvement le PEJM et les programmes et services qu'il propose.

Visionnez la vidéo (en anglais sous le titre *An Introduction to MACY*) à partir du lien suivant : youtube.com/watch?v=Xdefg4Dpnec

ARTICLE
12
DE LA
CNURDE

Tu as le droit d'exprimer ton opinion et d'être entendu par les adultes.

Présentation du Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs (février 2023)

En collaboration avec JustTV, le Groupe YAAS a dirigé la création d'une vidéo présentant ses rôles et ses responsabilités au sein du Bureau du protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba. Dès le début du projet, les membres du Groupe YAAS ont travaillé ensemble pour apporter leurs idées et leur expertise. L'équipe a fourni de précieux commentaires tout au long du processus de réalisation, veillant à ce que chaque ébauche soit revue et affinée jusqu'à l'obtention de la version finale.

La phase de consultation du projet a débuté au printemps 2022 et le tournage a eu lieu l'été suivant. En septembre 2022, la première version de la vidéo était terminée, et la version finale était prête en février 2023.

La vidéo est maintenant présentée régulièrement lors d'exposés et d'ateliers de mobilisation à l'intention des jeunes dans toute la province.

ARTICLE
23
DE LA
CNURDE

Si tu vis avec un handicap, tu as le droit de bénéficier de soins spéciaux, de recevoir du soutien et d'être inclus dans la collectivité.



Page titre du rapport spécial *Every Two Hours*.

RAPPORT SPÉCIAL :

Every Two Hours: A Special Report on Children and Youth Exposed to Intimate Partner Violence in Manitoba (Toutes les deux heures : rapport spécial sur les enfants et les jeunes exposés à la violence entre partenaires intimes au Manitoba, juin 2022)

Tout au long de l'élaboration du rapport, le Groupe YAAS a participé activement au processus de consultation. Ses membres ont assisté à quatre séances de consultation, ont fourni des déclarations et ont posé des questions directrices à l'équipe du projet du PEJM et à la protectrice des droits. En outre, ils ont fourni des voix hors champ pour la vidéo accompagnant le lancement du rapport et, ont prononcé un discours et se sont adressés aux médias.

Visionnez la vidéo en utilisant le lien suivant : youtube.com/watch?v=F5eWsKx0rSg&t=175s

Éducation du public

L'objectif du programme d'éducation du public est de sensibiliser davantage le public aux droits et aux expériences des enfants, des adolescents et des jeunes adultes au Manitoba, en étant guidé par les articles de Convention relative aux droits de l'enfant. À cette fin, il faut passer de la connaissance à l'action par des projets multimédias attrayants, en favorisant les liens avec des organisations, les médias et des membres de la communauté pour amplifier les récits des jeunes. L'équipe chargée de l'éducation du public organise le lancement de rapports spéciaux, gère le site Web du PEJM et ses diverses plateformes de médias sociaux, et coordonne les présentations et les efforts de sensibilisation de la communauté.



Le programme, en chiffres

138 exposés d'éducation du public, dont 94 étaient destinés aux enfants et aux jeunes

312 enfants sensibilisés par des initiatives organisées pour la Journée Ayez un cœur

1,680 enfants atteints par des initiatives organisées pour la Journée nationale de l'enfant

67 exposés en classe, en anglais et en français, à l'occasion du mois de la lecture (« I Love to Read Month »)

34,785 Trousses vivacité^{MC} distribuées aux élèves et 2 068 aux animateurs

1 webinaire produit sur les enfants et les jeunes exposés à la violence d'un partenaire intime au Manitoba

Journée Ayez un cœur

Le 14 février, à l'occasion de la Journée Ayez un cœur, le Bureau a pris contact avec des enfants, des adolescents et des jeunes adultes dans toute la province, leur transmettant nos pensées et notre attention au moyen de cartes personnalisées et de friandises. Initialement lancée par la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations, la Journée Ayez un cœur est issue d'un événement de réconciliation dirigé par des enfants et des jeunes. Cet événement annuel rassemble des personnes de tout le Canada pour veiller à ce que les enfants des Premières Nations bénéficient des services dont ils ont besoin.

Soutenu par les programmes de protecteur des droits et d'administration, le programme d'éducation du public a sensibilisé 312 jeunes dans le cadre des initiatives de la Journée Ayez un cœur. Sur ces 312 enfants et jeunes :

85 étaient des enfants et des adolescents pris en charge;

124 ont établi des liens avec le PEJM par l'entremise des Services de protecteur des droits;

12 adolescents et jeunes adultes faisaient partie de notre Groupe consultatif de jeunes ambassadeurs;

91 enfants et adolescents étaient en placement d'urgence dans un centre d'accueil.

Tandis que nous réfléchissons à l'incidence de la Journée Ayez un cœur, nous restons déterminés à sensibiliser le public au droit des enfants à bénéficier de services essentiels, indépendamment de leur lieu de résidence ou de leur identité.

Partenariats pour la création de vidéos

Au cours du dernier exercice, le service d'éducation du public a produit deux vidéos avec la société de production Enjoy Creative. Ces vidéos étaient intitulées Every Two Hours : children exposed to intimate partner violence in Manitoba et An Introduction to MACY. La première est sortie le 23 juin 2022 à l'appui du rapport intitulé Every Two Hours : A Special Report on Children Exposed to Intimate Partner Violence in Manitoba (Toutes les deux heures : rapport spécial sur les enfants et les jeunes exposés à la violence entre partenaires intimes au Manitoba). La vidéo de présentation du PEJM An Introduction to MACY est sortie le 23 août 2022 afin d'aider le jeune public à découvrir les services et les programmes offerts par le PEJM.

Ces deux vidéos sont accessibles sur notre chaîne YouTube : www.youtube.com/@ManitobaAdvocate

“

Brittany est une animatrice hors pair! Elle a su captiver l'attention de mes petits pendant une heure entière! Elle a fait un magnifique travail pour expliquer les droits de la personne d'une façon qu'ils pouvaient comprendre tout en gardant la présentation amusante et stimulante.”

—SAMANTHA BURKART, ÉCOLE CENTRALE

Sensibilisation et portes ouvertes à l'occasion de la Journée nationale de l'enfant

Célébrée le 20 novembre chaque année, la Journée nationale de l'enfant est un événement important pour notre bureau. Elle célèbre l'anniversaire de l'adoption par les Nations Unies de deux documents centrés sur les droits des enfants – la *Déclaration des droits de l'enfant*, adoptée le 20 novembre 1959, et la *Convention relative aux droits de l'enfant*, qui date du 20 novembre 1989, toutes deux signées par le Canada.

En partenariat avec le programme de mobilisation des jeunes, une trousse à outils gratuite a été créée et distribuée aux éducateurs et aux animateurs (en anglais seulement, sous le titre *Activate your Learning: National Child Day Toolkit*). Cette trousse à outils est axée sur la mobilisation des enfants des classes de 3e à 9e année à l'égard des droits de la personne et se fonde sur diverses méthodes d'apprentissage par l'expérience. L'équipe d'éducation du public a mis à contribution des animateurs pour la distribution des trousseaux à outils et des documents, tout en établissant des liens un peu partout dans la province.

32 écoles et organismes (dont 11 écoles rurales) ont reçu le plan de leçon

Le lundi qui a suivi la Journée nationale de l'enfant, le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba a tenu une journée portes ouvertes et a reçu des membres de la communauté pour les informer sur les services et les programmes proposés par le Bureau du protecteur dans le contexte d'exercices et d'activités centrés sur la Convention relative aux droits de l'enfant.

Mois de la lecture

En février 2022, le PEJM a proposé des séances de lecture gratuites dans des salles de classe de toute la province à l'occasion du mois de la lecture (« I Love to Read Month »). Nous avons ainsi présenté neuf livres sur les droits de l'enfant. Notre personnel a animé des lectures en anglais et en français, un peu partout à Winnipeg ainsi que dans diverses collectivités rurales, pour sensibiliser des enfants et des jeunes au sujet de leurs droits.

1,591 enfants et adolescents ont assisté à une séance de lecture à l'occasion du mois de la lecture

67 exposés ont été proposés au total, dont 11 dans une école rurale

Le nombre considérable de demandes que nous avons reçues de toute la province témoigne de la grande popularité du mois de la lecture. Nous prévoyons actuellement maintenir les liens établis avec les écoles pour faire en sorte que cet événement se reproduise chaque année en février, tout en continuant d'établir et de renforcer nos liens avec les éducateurs.

ARTICLE
28
DE LA
CNUDE

Les enfants ont le droit à une éducation de la même qualité que celles que reçoivent tous les enfants au Canada, peu importe l'emplacement de leur école.

📷 Jamie Robinson, gestionnaire du programme des examens et des enquêtes en cas de blessures graves, faisant la lecture à des enfants dans le cadre du mois de la lecture.





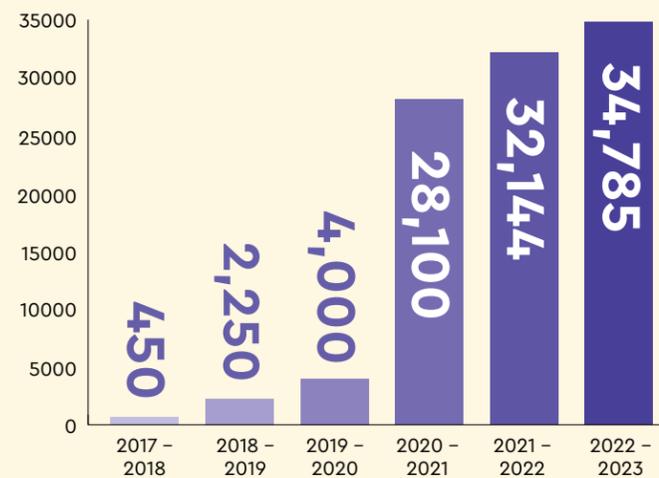
Trousses vivacité^{MC}

En partenariat avec l'Association canadienne pour la santé mentale – Manitoba et Winnipeg, le programme d'éducation du public a été chargé d'aider à la diffusion des Trousses vivacité^{MC} dans des classes de 4^e à 6^e année de toute la province. L'ampleur de la diffusion et de la distribution de ces trousseaux n'a jamais été aussi vaste que cette année, grâce au soutien continu des éducateurs de toute la province.

Les Trousses vivacité^{MC} sont de la taille d'une boîte à chaussures. Les élèves y placent de petits objets significatifs au fur et à mesure qu'ils réalisent les défis et les activités en classe pendant l'année scolaire. Les activités se déroulent en classe et encouragent les conversations sur la santé mentale. Les Trousses vivacité^{MC} ont été élaborées à partir de stratégies fondées sur des données probantes, faciles à animer en classe par les enseignants.

Pour en savoir plus sur les Trousses vivacité^{MC} : <https://thrivalkits.ca/fr/>

Nombre d'élèves ayant participé au projet Trousses vivacité^{MC}



Vous voulez continuer d'avoir de nos nouvelles?

Veillez prendre contact avec nous à partir des liens ci-dessous pour bénéficier d'une présentation sur le PEJM ou la Convention relative aux droits de l'enfant.

Nous proposons également des ateliers sur la mobilisation des jeunes.

info@manitobaadvocate.ca

ManitobaAdvocate.ca/fr/

Suivez le PEJM sur les médias sociaux

facebook.com/ManitobaAdvocate

twitter.com/MB_Advocate

instagram.com/manitobaadvocate

youtube.com/@ManitobaAdvocate

linkedin.com/company/mbadvocate



Programme Research Hub du protecteur des enfants et des jeunes.

Pôle de recherche

Le pôle de recherche anime et réalise des projets de recherche de haute qualité, ou y collabore – notamment des rapports, des exposés, des mémoires et des énoncés de la situation – afin d'étayer les décisions stratégiques et d'améliorer l'efficacité et la réactivité des services désignés fournis aux enfants et aux jeunes du Manitoba. Ces projets de recherche servent à éclairer le travail concernant les problèmes systémiques, y compris les enquêtes sur les décès d'enfants et les rapports spéciaux. Les recherches et tout rapport spécial en découlant publié par le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba peuvent comprendre des recommandations à l'intention de ministères, de ministres provinciaux chargés de la prestation d'un service désigné et d'organismes publics ou d'autres personnes fournissant un service désigné que le Bureau juge approprié.

Le programme de recherche en chiffres :

- 1 rapport spécial sur les enfants et les jeunes exposés à la violence entre partenaires intimes au Manitoba
- 1 mémoire présenté au Comité permanent de la santé du Canada relativement à son étude sur la santé des enfants
- 1 présentation liminaire sur les recherches du PEJM devant la Cour du Banc du Roi du Manitoba
- 1 webinaire concernant le rapport spécial *Every Two Hours*

RAPPORT SPÉCIAL :

Every Two Hours: A Special Report on Children and Youth Exposed to Intimate Partner Violence in Manitoba (juin 2022)

Au Manitoba, toutes les deux heures, un enfant est exposé à un incident de violence entre partenaires intimes (VPI) signalé par la police. L'exposition à la VPI pendant l'enfance peut être profondément traumatisante pour les jeunes, dévastatrice pour leur sentiment de sécurité et à l'origine de problèmes durables de santé mentale. Elle renforce parfois les cycles de violence intergénérationnelle. Ce rapport spécial, le premier du genre, suit 671 enfants et jeunes du Manitoba exposés à la VPI en avril 2019, afin de comprendre leur parcours des interventions de la police, des services aux victimes et des services à l'enfance et à la famille. Le rapport replace les enfants exposés à la VPI pour qu'ils soient considérés comme des victimes de premier plan qui ont droit à des services. À la lumière des commentaires recueillis auprès de jeunes ayant vécu ce genre de situation, auprès du Conseil des aînés et des fournisseurs de services, le rapport spécial propose sept recommandations pour améliorer l'efficacité et la réactivité des services destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles du Manitoba exposés à la VPI.

Pour lire le rapport (en anglais seulement) :

<https://manitobaadvocate.ca/wp-content/uploads/MACY-Special-Report-Every-Two-Hours.pdf>

Pour regarder le webinaire (en anglais seulement) :

[youtube.com/watch?v=C5ol4vifk8E](https://www.youtube.com/watch?v=C5ol4vifk8E)



© Matthew Maher, gestionnaire de la recherche et de l'assurance de la qualité, et Karlee Sapoznik Evans, protectrice adjointe des enfants et des jeunes, tenant en main le rapport spécial *Every Two Hours*, lors d'une présentation à la Cour du Banc du Roi.

MÉMOIRE LIÉ À L'ÉTUDE SUR LA SANTÉ DES ENFANTS DU COMITÉ PERMANENT DE LA SANTÉ DU CANADA :

En août 2022, le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba a présenté un mémoire consacré à ses récentes recherches axées sur les enfants au Comité permanent de la santé du Canada, et ce, afin d'étayer l'étude sur la santé des enfants du Comité. Le mémoire était centré sur le suicide chez les jeunes et la mortalité infantile au Manitoba, ainsi que sur les effets de la pandémie de COVID-19 sur la santé des enfants et l'accès aux services de soutien dans notre province. Ce mémoire est conforme aux principes énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA) et aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. Il soutient l'article 21 de la DNUDPA, qui souligne la responsabilité du Canada d'améliorer la santé des enfants autochtones, et l'appel à l'action 19, qui demande la réduction des écarts de santé, y compris la mortalité infantile, entre les communautés autochtones et non autochtones.

Au Manitoba, toutes les deux heures, un enfant est exposé à un incident de violence entre partenaires intimes (VPI) signalé par la police. L'exposition à la VPI pendant l'enfance peut être profondément traumatisante pour les jeunes, dévastatrice pour leur sentiment de sécurité et à l'origine de problèmes durables de santé mentale.

PRÉSENTATION LIMINAIRE SUR LES RECHERCHES DU PEJM DEVANT LA COUR DU BANC DU ROI DU MANITOBA

Le 13 octobre 2022, Matt Maher et Karlee Sapoznik Evans ont présenté à la Cour du Banc du Roi du Manitoba un exposé consacré aux recherches menées par le PEJM sur la violence entre partenaires intimes. L'auditoire comprenait des dizaines de juges ainsi que des experts dans le domaine de la violence familiale, des leaders communautaires, des juristes, des praticiens et des universitaires de tout le Canada.

ARTICLE
40
DE LA
CNUDE

Tu as le droit d'obtenir de l'aide juridique et un traitement équitable dans le système de justice.



© Des membres de l'équipe du protecteur des enfants et des jeunes au lancement du rapport spécial *Every Two Hours*.

Partenariats en matière de recherche :

Le Protecteur des enfants et des jeunes collabore avec des experts et des chercheurs qui se consacrent aux questions des droits des enfants, notamment :

1. Secrétariat à la santé et au développement social des Premières Nations du Manitoba
2. Centre for Human Rights Research, Université du Manitoba
3. Manitoba Centre for Health Policy (notamment l'équipe SPECTRUM – Social Policy Evaluation Collaborative Team at Universities in Manitoba)
4. Roberta Woodgate, Université du Manitoba, titulaire de la chaire de recherche du Canada de niveau 1 sur l'engagement de l'enfant et de la famille dans la recherche en santé et les soins de santé
5. Kendra Nixon et le réseau RESOLVE (Research and Education for Solutions to Violence and Abuse Network)
6. Contribuer à la santé des survivantes de violence familiale dans les procédures de droit de la famille, communauté de pratique de Winnipeg et des environs
7. Centre for Healthcare Innovation, Rady Faculty of Health Sciences, Université du Manitoba
8. Master of Human Rights Program, Faculty of Law, Université du Manitoba
9. Ziba Vaghri, GlobalChild et Université du Nouveau-Brunswick

Protecteur Systémique

La spécialiste de la protection systémique des droits au PEJM est responsable du suivi des enjeux systémiques ainsi que de l'élaboration de plans d'intervention stratégiques. En collaboration avec les programmes de tout le Bureau, elle repère et évalue les problèmes qui touchent les jeunes et leurs familles.

Cette année, le programme de protecteur systémique des droits s'est centré sur la planification des interventions et la mobilisation des intervenants dans des domaines comme les services de lutte contre les dépendances à l'intention des jeunes, le soutien aux enfants et aux adolescents ayant des troubles d'apprentissage et la prévention de l'itinérance chez les jeunes. L'approche particulière adoptée par le PEJM repose sur la collaboration et s'inspire des perspectives et des expériences des enfants et des adolescents.

La spécialiste de la protection systémique a établi un dialogue nourri avec divers systèmes pour fournir une rétroaction proactive sur les tendances en matière de protection des droits, notamment par des réunions trimestrielles avec le Centre manitobain pour la jeunesse et des représentants des Services aux enfants handicapés. Les travaux menés avec les représentants du Centre manitobain pour la jeunesse ont mené à une meilleure coordination des services avec Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc. (MKO). L'objectif principal de cette initiative est de garantir l'apport de soutien et d'aide aux jeunes ayant des démêlés avec la justice à leur retour chez eux, depuis leur arrivée à l'aéroport jusqu'à leur communauté d'origine, afin de faciliter une transition en douceur.

Un autre aspect important du programme de protecteur systémique des droits du PEJM consiste à communiquer avec des organismes un peu partout au Manitoba pour déterminer les enjeux systémiques, animer des présentations et accroître la sensibilisation au mandat du PEJM dans les secteurs des services désignés. Une stratégie de communication est en cours afin de rester en lien avec la communauté du Manitoba pour l'informer du travail du PEJM, définir les enjeux systémiques et explorer les collaborations possibles.



© L'équipe d'assurance de la qualité du protecteur des enfants et des jeunes.

Assurance de la qualité

Le programme d'assurance de la qualité se concentre sur l'élaboration et la tenue à jour de processus et de protocoles internes d'assurance de la qualité, notamment l'élaboration d'outils et de ressources servant à soutenir et à renforcer les programmes. Il veille à une prestation efficace et efficiente des services aux enfants et aux jeunes du Manitoba par les systèmes publics, y compris par le Bureau du protecteur des enfants et des jeunes. Ce programme réalise et présente également des analyses politiques des enjeux provinciaux, territoriaux et fédéraux ayant des incidences sur les enfants et les jeunes du Manitoba. Enfin, il surveille la mise en application par le gouvernement des recommandations présentées par le Protecteur dans des rapports spéciaux ou à l'issue d'enquêtes.

Le programme d'assurance de la qualité en chiffres

- 40+** demandes de renseignements internes visant un soutien des programmes et l'amélioration continue
- 1** rapport spécial où un soutien à la formulation de recommandations a été fourni
- 1** rapport spécial analysant le degré de conformité du gouvernement avec les recommandations du PEJM
- 83** recommandations formulées dans des rapports spéciaux et à l'issue d'enquêtes ont été examinées et analysées pour voir si elles avaient été appliquées.

Faits saillants du programme d'assurance de la qualité

- L'équipe d'assurance de la qualité a continué de soutenir les programmes du PEJM en procédant à l'examen des politiques et des procédures, en élaborant de nouvelles procédures internes et en répondant aux demandes de renseignements relatives aux données sur les programmes.
- L'équipe a apporté son soutien à l'élaboration de recommandations pour le rapport spécial *Every Two Hours*, participant notamment à des réunions avec des intervenants externes et collaborant à la création et à la formulation finale des recommandations.
- En juin 2022, des membres de l'équipe d'assurance de la qualité ont fait une présentation à la conférence nationale de la Société canadienne d'évaluation sur le modèle d'évaluation de l'observation des recommandations du PEJM.
- Mettant l'accent sur l'amélioration interne, l'équipe d'assurance de la qualité a commencé à analyser le processus de contrôle de la conformité dans le but d'établir des relations, d'améliorer la collaboration, de garantir la transparence et de parvenir à ce que le contrôle soit globalement efficace.

Contrôle de la conformité

Conformément à l'alinéa 11(1)d) de la Loi sur le protecteur des enfants et des jeunes, le Bureau a la responsabilité légale d'assurer le contrôle de la mise en application des recommandations qu'il a formulées à l'issue d'enquêtes ou dans les rapports spéciaux. Le Bureau peut indiquer dans quelle mesure les recommandations présentées par le passé par le Protecteur ont été respectées, comme le prévoit le paragraphe 30(4) de la Loi.

Pour accéder à notre outil de suivi des recommandations :

<https://manitobaadvocate.ca/reports-publications/recommendation-tracking/>

ARTICLE 25 DE LA CNURDE

Si tu es pris en charge, tu as le droit de communiquer régulièrement avec ton travailleur social.

© La page titre du rapport de conformité de 2022, *Rights Delayed are Rights Denied*.



Rapport sur la conformité de 2022

Rights delayed are rights denied: Summary assessment of government compliance with recommendations made under The Advocate for Children and Youth Act (janvier 2023)

Le rapport sur la conformité du gouvernement sert de fiche de rendement, résumant les progrès réalisés par la province à l'égard des objectifs visés par les recommandations publiques faites par le Bureau de 2018 à 2022 en vertu de la Loi. Ce rapport spécial présente une analyse des mesures prises par le gouvernement provincial en réponse aux 67 recommandations formulées par le Protecteur des enfants et des jeunes dans 10 rapports spéciaux aux gouvernements du Manitoba et du Canada. Plus précisément, l'audit est centré sur les progrès communiqués par les ministères provinciaux suivants : Familles, Justice, Éducation et Apprentissage de la petite enfance, Santé mentale et Bien-être de la communauté. Ce rapport *Rights Delayed Are Rights Denied* présente une évaluation distincte pour chaque recommandation, ainsi que les tendances observées quant à la conformité par rapport spécial, par enjeu systémique et par principal ministère. L'équipe de l'assurance de la qualité continue de faire le suivi de la conformité du gouvernement avec toutes les recommandations du PEJM, et le Bureau publie chaque année cette fiche de rendement pour garantir la transparence à l'égard du public.

Pour lire le rapport (en anglais seulement) : <http://manitobaadvocate.ca/wp-content/uploads/2023/05/MACY-Compliance-Report-2022-Final-Print.pdf>

Faits saillants en matière de conformité : 2022

88%

des recommandations ont fait l'objet de mesures prises en vue de leur application

93%

de conformité pour Éducation et Apprentissage de la petite enfance Manitoba

16

nouvelles recommandations de 2021 ont été évaluées par le PEJM en 2022

8

autres recommandations du PEJM ont été jugées entièrement conformes – l'une d'elles au moyen d'une solution de rechange

RECOMMANDATIONS JUGÉES ENTIÈREMENT CONFORMES :

RAPPORT SPÉCIAL ANGEL'S STORY, REC. 3 :

Dénoncer l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes et renforcer la sensibilisation par une campagne d'éducation du public.

RAPPORT SPÉCIAL BOYS REPORT, REC. 2 :

Poursuivre le travail pour une stratégie d'inclusion autochtone dans les écoles, en collaboration avec les divisions scolaires.

RAPPORT SPÉCIAL CIRCLING STAR, REC. 2 :

Procéder à un examen et établir une stratégie provinciale pour limiter les pratiques d'exclusion.

RAPPORT SPÉCIAL MATTHEW, REC. 2 :

Établir une stratégie provinciale pour limiter, réduire et supprimer progressivement les pratiques d'exclusion.

RAPPORT SPÉCIAL SAFE SLEEP, REC. 12 :

Actualiser les normes relatives aux services à l'enfant et à la famille pour assurer la sécurité des pratiques liées au sommeil du nourrisson, le partage de ressources consacrées au sommeil sans risque et le soutien aux familles dans la recherche d'espaces sécuritaires pour le sommeil.

RAPPORT SPÉCIAL SUICIDE AGGREGATE, REC. 5 :

Élaborer un plan provincial pour un élargissement du modèle des carrefours jeunesse.

RAPPORT SPÉCIAL TINA FONTAINE, REC. 1 :

Examiner la mesure de l'absentéisme, des suspensions et des expulsions, et créer une stratégie provinciale pour aborder ces problèmes.

RAPPORT SPÉCIAL SUICIDE AGGREGATE, REC. 3 (SOLUTION DE RECHANGE) :

Former les fonctionnaires sur les traumatismes et leurs répercussions.

18%

des recommandations du PEJM ont été entièrement mises en œuvre.

Pour réaliser de nouveaux progrès, le PEJM recommande de centrer les efforts sur les priorités suivantes :



Remédier aux inégalités de capacité entre les autorités autochtones chargées de la protection de l'enfance et donner suite aux recommandations en suspens de l'enquête Phoenix Sinclair;



Mettre en œuvre les recommandations relatives à la mortalité infantile pour ce qui a trait à la sécurité du sommeil; et



Mettre en œuvre les recommandations en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances.

Plan de services et priorités stratégiques

1. Mobiliser et responsabiliser les jeunes

Le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba (PEJM) sollicite activement les perspectives et opinions des jeunes pour amplifier leurs voix et faire en sorte que nos programmes et services soient bien adaptés à l'évolution de leurs besoins.

| INDICATEUR DE RENDEMENT CLÉ | OBJECTIF 2022 2023 | CHIFFRES RÉELS |
|--|-----------------------|----------------|
| Nombre d'actions communautaires visant principalement les jeunes | 40 | 47 |
| Nombre d'exposés sur les droits des enfants présentés en ligne ou en personne à des jeunes et à des organisations de jeunes dans la collectivité | 30 | 81 |
| Pourcentage d'enfants et de jeunes déclarant être davantage informés sur les droits des enfants après une présentation | 90% | 83% |
| Nombre de rapports (internes et externes), de projets de recherche et de propositions pour lesquels les jeunes ayant de l'expérience vécue ont été consultés et inclus | 2 | 8 |

2. Accélérer les interventions découlant des services de protecteur des droits

Le PEJM aide les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, ainsi que leurs familles, à défendre leurs droits auprès de divers systèmes de services, en veillant à ce que nos activités reflètent notre engagement en faveur de services axés sur l'enfant. La réactivité des services de protecteur des droits exige rapidité et efficacité. Elle est mesurée à l'aide des indicateurs suivants.

| INDICATEUR DE RENDEMENT CLÉ | OBJECTIF 2022 2023 | CHIFFRES RÉELS |
|---|-----------------------|----------------|
| Pourcentage des nouvelles demandes de services de protecteur des droits auxquelles nous répondons le jour même* | 90% | 92% |
| Pourcentage d'enfants et de jeunes indiquant qu'ils ont reçu des services respectueux* | 90% | 81% |
| Pourcentage d'enfants et de jeunes prêts à recommander le PEJM à un ami** | 90% | 92% |

* Nous répondons immédiatement à toutes les demandes de personnes qui se présentent sans rendez-vous. Nous recevons parfois des appels après les heures de bureau et nous y répondons le jour ouvrable suivant.

** Nous cherchons toujours à apprendre et à évoluer. Nous savons que, parfois, les options ou les résultats souhaités par les gens ne sont pas toujours possibles dans certaines situations en raison des limites de notre mandat, mais nous nous efforçons toujours de faire en sorte que les gens se sentent respectés et entendus par notre équipe. En raison de la petite taille des échantillons, nous avons regroupé les réponses des enfants, des jeunes et des adultes pour calculer les pourcentages. Si vous avez de la rétroaction à nous transmettre sur une interaction avec le PEJM, vous pouvez nous écrire à complaints@manitobaadvocate.ca

3. Accroître la transparence et l'évolution des systèmes au moyen d'enquêtes

Afin de renforcer les systèmes et les services à l'intention des enfants, des adolescents et des jeunes adultes, le PEJM réalise des examens exhaustifs des services publics du point de vue des enfants afin de repérer les lacunes et de formuler des recommandations éclairées.

| INDICATEUR DE RENDEMENT CLÉ | OBJECTIF 2022 2023 | CHIFFRES RÉELS |
|--|--------------------|----------------|
| Pourcentage d'examens exhaustifs portant sur les décès d'enfants effectués dans les 12 mois suivant le décès | 80% | 90% |
| Publier une analyse annuelle des examens qui fait état des tendances systémiques | 1 | 1 |
| Publier des rapports spéciaux contenant des recommandations | 1 | * |

* Sous la direction de la nouvelle protectrice des enfants et des jeunes du Manitoba Sherry Gott, le Bureau a pris la décision stratégique de réduire le nombre de rapports spéciaux produits chaque exercice. Cette approche nous permet d'accorder la priorité à l'intentionnalité, à la collaboration et au dialogue fructueux avec la communauté, tout en mettant à profit la mine de connaissances des systèmes à notre disposition. À notre avis, cette approche nous permettra de travailler plus étroitement avec les communautés et de mieux comprendre leurs besoins afin de mieux défendre les jeunes. Leurs enseignements et leurs contributions nous aideront à faire en sorte que notre travail soit utile, respectueux et aligné sur les besoins et les aspirations des communautés que nous servons. À cette fin, au lieu de préparer un rapport spécial sous la direction du programme d'enquêtes, le PEJM a publié un article d'opinion à l'intention du grand public, un énoncé de la situation liée à l'exploitation sexuelle, et a organisé un cercle de parole supplémentaire pour étayer le rapport spécial Eishia Hudson paru en juin 2023.

4. Pousser la recherche et l'éducation du public

Le PEJM étudie les systèmes de services provinciaux et les nouvelles pratiques exemplaires en tenant compte des droits de l'enfant afin de pouvoir revendiquer ce dont les jeunes ont besoin pour s'épanouir pleinement.

| INDICATEUR DE RENDEMENT CLÉ | OBJECTIF 2022 2023 | CHIFFRES RÉELS |
|--|--------------------|----------------|
| Nombre d'activités, de présentations et d'événements d'éducation du public, en personne et en ligne | 65 | 138 |
| Nombre de personnes jointes au moyen de présentations éducatives et d'activités d'application des connaissances | 750 | 4,747 |
| Rédiger un rapport spécial sur les nouvelles recherches, accompagné de documents connexes d'éducation du public contenant des recommandations | 1 | 1 |
| Accroissement de notre présence dans les médias sociaux (vidéos, Youtube, Facebook, Twitter, LinkedIn et Instagram) mesurée au moyen d'indicateurs de médias sociaux | 30% | 12.2% |

5. Renforcer la compétence culturelle dans la pratique

Conscients du fait que le PEJM agit à titre d'organisation indépendante financée par des fonds publics, nous nous efforçons de nous allier aux Autochtones en cherchant constamment à harmoniser nos pratiques organisationnelles afin de parvenir à l'équité et la justice sociale pour tous les enfants, adolescents et jeunes adultes.

| INDICATEUR DE RENDEMENT CLÉ | OBJECTIF 2022 2023 | CHIFFRES RÉELS |
|---|--------------------|----------------|
| Nombre de cérémonies annuelles destinées aux enfants, aux jeunes, aux jeunes adultes et à leurs familles ayant reçu des fonds et des ressources | 4 | 29 |
| Nombre de ressources et de mesures de soutien culturelles offertes individuellement aux enfants, aux jeunes, aux jeunes adultes et à leurs familles | 75 | * |
| Indiquer une préférence pour les Autochtones dans toutes les annonces de nouveaux postes | 100% | 100% |
| Nombre d'événements éducatifs destinés au personnel et axés sur la réconciliation, l'antiracisme ou l'anti-oppression pour renforcer la compétence culturelle | 7 | 21 |

* En raison de l'absence de gardienne du savoir pendant plusieurs mois de l'exercice 2022-2023, les données du PEJM sur les soutiens culturels qui ont été apportés sont incomplètes.

6. Promouvoir la responsabilisation des systèmes qui œuvrent pour les enfants

Pour que les systèmes œuvrant pour les enfants répondent aux besoins changeants des jeunes, le PEJM encourage la responsabilisation en écoutant et en amplifiant les voix et les expériences des enfants, des adolescents et des jeunes adultes. Nous recommandons également des changements fondés sur les faits, veillons à ce que le gouvernement respecte nos recommandations et parlons honnêtement et publiquement au sujet des services provinciaux.

| INDICATEUR DE RENDEMENT CLÉ | OBJECTIF 2022 2023 | CHIFFRES RÉELS |
|---|--------------------|----------------|
| Faire publiquement rapport sur la mise en œuvre des recommandations que présente chaque année le Protecteur des enfants et des jeunes du Manitoba | 1 | 1 |
| Examiner chaque année les politiques, les procédures et les modèles logiques de chaque programme | 1 | 1 |

Plan stratégique

visant à étayer nos orientations stratégiques futures

Principes

Valeurs

Priorités

“

Le foin d'odeur est une médecine sacrée qui symbolise la bonté. Chaque tresse se compose de sept brins d'herbe. Chaque brin représente un être humain, tandis que les trois parties de la tresse représentent la trinité du corps, de l'âme et de l'esprit. Tout comme un cheveu, chaque brin de foin d'odeur a sa propre beauté, un arôme délicieux et son individualité. Cependant, comme les cheveux, chaque brin est plus fragile s'il est seul. En revanche, lorsqu'ils sont tissés ensemble, ces mêmes brins gagnent en force et en unité.”

— ENSEIGNEMENT PARTAGÉ PAR L'AÎNÉE LOUISE LAVALLÉE

Tout comme une tresse de foin d'odeur, chaque membre de l'équipe du PEJM possède des dons et des atouts différents, et chaque programme a ses propres buts et objectifs stratégiques. Mais, comme dans une tresse, il y a un chemin principal au milieu. C'est là que tous les brins se croisent, nous rendant forts et unis.

Le PEJM se lance dans l'élaboration d'un plan stratégique, conformément à l'engagement du Protecteur des droits à l'égard de l'établissement de relations et de la collaboration, afin d'adopter des méthodes autochtones et d'aborder notre travail dans une perspective tenant compte des traumatismes et fondé sur les atouts. Grâce à un processus de dialogue concret, d'écoute profonde et de co-apprentissage, notre objectif est d'élaborer un plan stratégique qui nous guidera vers l'avenir et reflétera

les besoins et les aspirations des collectivités que nous servons dans tout le Manitoba. Nous nous engageons à pratiquer la décolonisation en intégrant les façons autochtones de savoir et d'être et en pratiquant une réflexivité critique.

La qualité du soutien que nous apportons aux jeunes servis par le Bureau dépend de la solidité de nos fondements opérationnels et de nos priorités stratégiques. Les principes, les valeurs et les priorités qui suivent nous guideront dans cet important voyage de changement aux côtés des titulaires de droits et des détenteurs d'obligations. Nous espérons que grâce à une action audacieuse, transformatrice et collaborative, nous pourrons faire en sorte que le Manitoba devienne une province où les droits de tous les enfants, adolescents et jeunes adultes seront respectés, protégés et réalisés.

Principes

Notre approche en matière de consultation aux fins de planification stratégique reposera sur les principes suivants :

1. Décolonisation
2. Anti-oppression
3. Pratiques tenant compte des traumatismes
4. Droits de la personne
5. Intersectionnalité

Tout au long de ce processus de consultation, nous nous attacherons à ce que nos actes et notre approche soient guidés par les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, les articles de la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant* et les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Valeurs

Notre processus de consultation sera guidé par les sept enseignements sacrés et par les valeurs suivantes :

1. Réconciliation
2. Collaboration
3. Transparence
4. Relationnalité
5. Responsabilisation

Priorités

Notre processus de consultation aux fins de planification stratégique aura pour priorités les principes suivants :

1. Placer au centre et amplifier les voix des enfants, des adolescents et des jeunes adultes
2. Créer un espace sécurisé permettant un dialogue franc et ouvert
3. Intégrer une diversité de voix et de systèmes de connaissances
4. Écouter avec respect et humilité
5. Promouvoir la justice sociale et l'égalité réelle

2022-2023 Rapport financier

Frais de fonctionnement – 1 180 000 \$
Salaires et avantages sociaux – 4 619 000 \$
Total – 5 799 000 \$

Toutes les données incluent celles du Bureau de Thompson.

Notre équipe

au 1^{er} octobre 2023

© Le personnel du protecteur des enfants et des jeunes, juin 2023.



DIRECTION

Sherry Gott
protectrice des enfants et
des jeunes du Manitoba

Dr. Karlee Sapoznik Evans
protectrice adjointe des
enfants et des jeunes,
chargée des enquêtes, de
la recherche, de l'assurance
de la qualité et de
l'éducation du public

Kelly Gossfeld
protectrice adjointe
autochtone des enfants et
des jeunes, chargée des
services de protecteur des
droits, de la mobilisation des
jeunes ainsi que des finances
et de l'administration

Pooja Sigauke
coordonnatrice générale

GESTION

Cyndi Menke
gestionnaire, finances
et administration

Dr. Matthew Maher
gestionnaire, recherche et
assurance de la qualité

Jamie Robinson
gestionnaire, examens et
enquêtes portant sur les
cas de blessures graves

Joanne Lysak
gestionnaire, services de
protecteur des droits

Kirstin Magnusson
gestionnaire, services de
protecteur des droits et
mobilisation des jeunes

Tanis Hudson
gestionnaire, programme
d'enquêtes et d'examen
portant sur les
décès d'enfants

CONSEILLERS JURIDIQUES

Paula Ethans
avocate générale

GARDIENNE DU SAVOIR

Gladys Marinko
gardienne du savoir

ADMINISTRATION

Ila Miles
adjointe administrative

Joan Machendagoos
adjointe administrative

Kristen Douglas
commis principale

Reji Thomas
commis principale

SERVICES DE PROTECTEUR DES DROITS

Brittney Mikolayanko
agente de protecteur
des droits

Chelsea Jarosiewicz
agente de protecteur
des droits

Dawn Gair
agente de protecteur
des droits

Debra De Silva
agente de protecteur
des droits

Gerald Krosney
agente de protecteur
des droits

Kim Wuirch
agente de protecteur
des droits

Krista Rey
agente de protecteur
des droits

Mae Choo-Mah
agente de protecteur
des droits

Margherita Gagliardi
agente de protecteur
des droits

Mia Faircloth
agente de protecteur
des droits

Loretta Ouskun
agente d'évaluation
initiale (Thompson)

Sonia Babyak
agente de protecteur
des droits

Stacy Moore
agente de protecteur
des droits

ENQUÊTES ET EXAMENS PORTANT SUR LES DÉCÈS D'ENFANTS

Anna Los
enquêteuse

Kayla Marcq
enquêteuse

Leigh Enns
enquêteuse

Melanie Johnson
enquêteuse

Sara Yager
enquêteuse

Whitney Moore
enquêteuse

EXAMENS ET ENQUÊTES PORTANT SUR LES CAS DE BLESSURES GRAVES

Benji Greenberg
enquêteuse sur les cas
de blessures graves

Jennifer Weger
enquêteuse sur les cas
de blessures graves

Sarah Benson
enquêteuse sur les cas
de blessures graves

ÉDUCATION DU PUBLIC

Brittany Valcourt
coordonnatrice de
l'éducation du public

ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Alison Carrey Bilous
analyste principale
de la politique

Johsa Manzanilla
analyste principale
de la politique

PÔLE DE RECHERCHE

Alexandra Guemili
spécialiste de la
protectrice systémique

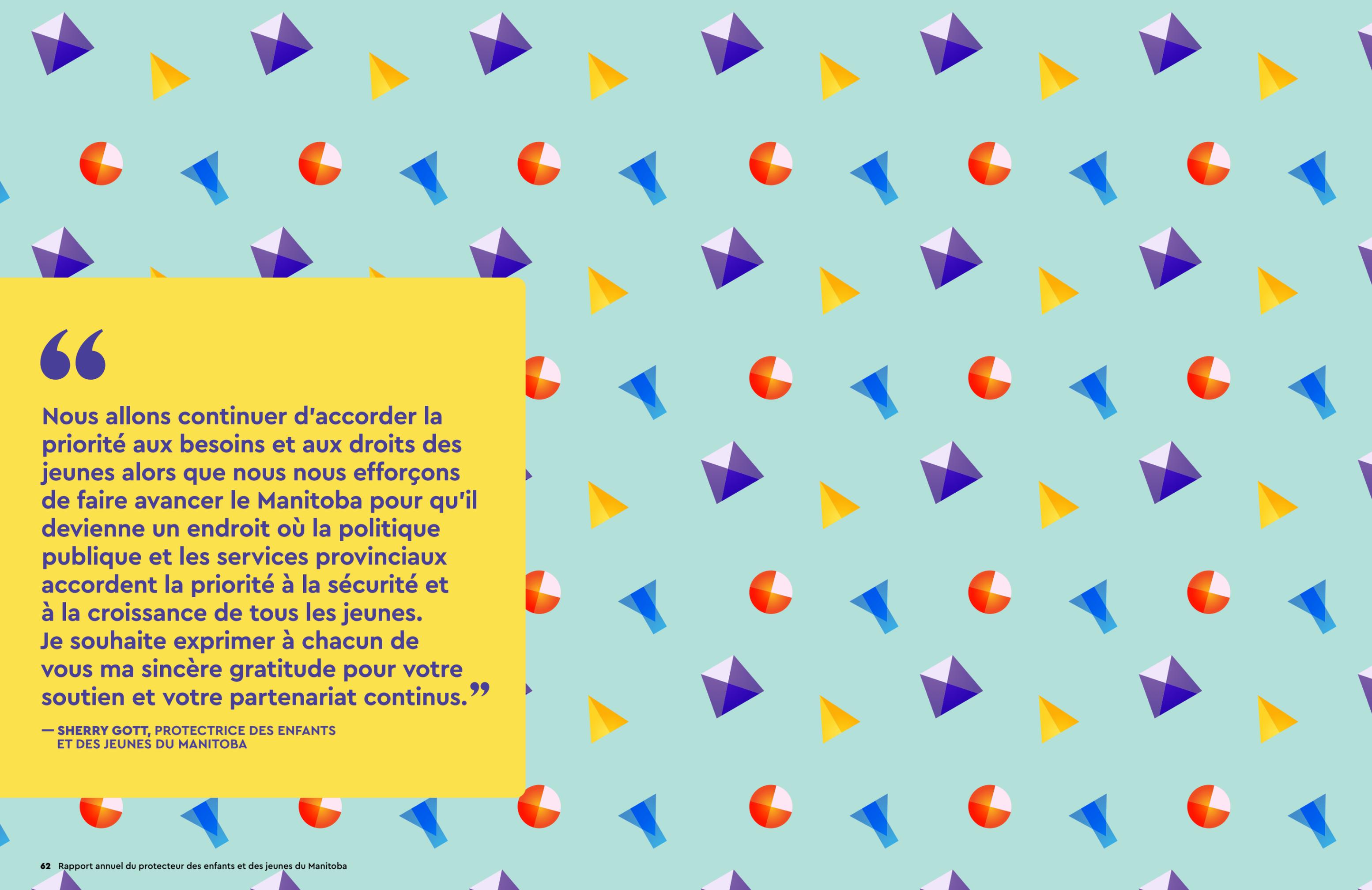
Gen Sander
chercheuse

Samantha Hanson
chercheuse

MOBILISATION DES JEUNES

Emmanuel Allieu
coordonnateur,
mobilisation des jeunes

Jon Skrypnyk
coordonnateur,
mobilisation des jeunes



“

Nous allons continuer d'accorder la priorité aux besoins et aux droits des jeunes alors que nous nous efforçons de faire avancer le Manitoba pour qu'il devienne un endroit où la politique publique et les services provinciaux accordent la priorité à la sécurité et à la croissance de tous les jeunes. Je souhaite exprimer à chacun de vous ma sincère gratitude pour votre soutien et votre partenariat continu.”

**— SHERRY GOTT, PROTECTRICE DES ENFANTS
ET DES JEUNES DU MANITOBA**

1-800-263-7146

info@manitobaadvocate.ca
ManitobaAdvocate.ca

346, avenue Portage, bureau 100
Winnipeg (Manitoba) R3C 0C3



**Le Protecteur au Manitoba
des enfants et des jeunes**

